

# Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 18 mars 2024 à 10 heures

en salle des Conseils du Centre administratif

Convoqué par courrier en date du mardi 12 mars 2024

## Compte-rendu sommaire

**Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg**

(La Maire a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI du point 18 au point 29 inclus)

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Syamak AGHA BABAEI (a donné procuration à Jeanne BARSEGHIAN du point 33 au point 59 inclus), Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN (arrivé après la lecture de l'ordre du jour), Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ (a donné procuration à Floriane VARIERAS du point 5 au point 28 inclus), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI (a donné procuration à Hervé POLESI à compter du point 33), Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Soraya OULDJI.

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Anne MISTLER à compter du point 29), Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU (a donné procuration à Carole ZIELINSKI en début de séance jusqu'au point 2 inclus et pour les points 53 et 54), Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI, Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Céline GEISSMANN, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN, Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY (arrivée après la lecture de l'ordre du jour, au point 1), Pascal MANGIN (arrivé après la lecture de l'ordre du jour, au point 1 ; a donné procuration à Jean-Philippe MAURER à compter du point 28), Dominique MASTELLI (a donné procuration à Caroline BARRIERE à compter du point 50), Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Isabelle MEYER (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER à compter du point 5), Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Carmen PAOLONE (a donné procuration à Sophie DUPRESSOIR à compter du point 5 jusqu'au point 58 inclus), Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Gabrielle ROSNER-BLOCH, Françoise SCHAEZEL (a donné procuration à Véronique BERTHOLLE du point 5 au point 18 inclus), Elsa SCHALCK (arrivée après la lecture de l'ordre du jour, au point 1 ; a donné procuration à Gabrielle ROSNER-BLOCH à compter du point 28), Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN (a donné procuration à Marc HOFFSESS en début de séance jusqu'au point 4 inclus).

**Etaient absent·es et excusé·es :**

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Abdelkarim RAMDANE (a donné procuration à Joël STEFFEN)

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Rebecca BREITMAN (a donné procuration à Céline GEISSMANN), Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND), Alain JUND (donne procuration à Guillaume LIBSIG), Christel KOHLER (a donné procuration à Nicolas MATT), Hamid LOUBARDI (a donné procuration à Abdelkarim RAMDANE), Jamila MAYIMA (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ), Germain MIGNOT (a donné procuration à Joris CASTIGLIONE)

**Secrétaire de séance : Mme Floriane VARIERAS**

Au vu de l'appel nominal effectué par Floriane VARIERAS, le quorum est atteint.

Service des assemblées  
Secrétariat général

*Les points 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49 et 52 ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour.*

*Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 4, 5, 18, 25, 28, 29, 31, 33, 48, 50 et 51.*

*Deux résolutions, sept motions et neuf questions orales ont été rajoutées à l'ordre du jour et ont été examinées après les points inscrits initialement à l'ordre du jour. Ces textes ont été traités dans l'ordre chronologique suivant : les motions (points 55 à 60), les résolutions (points 53 et 54) et les questions orales (à partir du point 62).*

- *les deux motions relatives aux droits des femmes (points 57 et 61) ont donné lieu à un texte unique,*
- *les textes initiaux des motions inscrites aux points 55, 59 et 60 ont été modifiées,*
- *la question orale inscrite au point 63 a été examinée en même temps que la résolution inscrite au point 53.*

*La séance a été présidée par Mme BARSEGHIAN. Elle a cédé la présidence de la séance au premier adjoint M. AGHA BABAEI de 16h26 à 17h05, lors des points 18, 25 et le début du point 28.*

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le 18 mars 2024, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du 25 mars 2024 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité ([www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu))

..

**1 Budget primitif 2024 de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, et après avoir reçu communication du rapport sur la situation, de la collectivité en matière de développement durable :

1) approuve le budget primitif pour l'exercice 2024 de la ville de Strasbourg tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe, et arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres

**I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses****Chapitr Libellé chapitre****e**

011	Charges à caractère général	111 901 565,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	222 875 039,99 €
014	Atténuation de produits	165 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement (dépenses)	1 600 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 400 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	80 788 825,01 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	343 000,00 €
66	Charges financières	11 160 500,00 €
67	Charges spécifiques	150 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	115 870,00 €
		<b>458 500 000,00 €</b>

**Recettes****Chapitr Libellé chapitre****e**

013	Atténuations de charges	957 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 743 626,00 €
73	Impôts et taxes	72 527 654,00 €
731	Fiscalité locale	230 504 000,00 €
74	Dotations et participations	94 789 239,09 €
75	Autres produits de gestion courante	15 249 367,00 €
76	Produits financiers	2 114 789,00 €
77	Produits spécifiques	2 252 212,60 €

78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	5 352 112,31 €
		<b>458 500 000,00 €</b>

## **II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

### 1. CREDITS DE PAIEMENT

#### **Dépenses**

##### **Chapitr Libellé chapitre**

**e**

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	39 500 000,00 €
13	Subventions d'investissement	78 113,27 €
16	Emprunts et dettes assimilées	45 575 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 111 470,16 €
204	Subventions d'équipements versées	17 194 601,68 €
21	Immobilisations corporelles	38 516 231,14 €
23	Immobilisations en cours	81 610 826,15 €
27	Autres immobilisations financières	1 220 000,00 €
4541101	Travaux sur immeubles menaçant ruine	100 000,00 €
4541104	Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre	3 000,00 €
4541105	Travaux pour tiers - Eclairage public	50 000,00 €
458104	Espex Singrist	757,60 €
458105	Opération Fénelon	30 000,00 €
		<b>226 000 000,00 €</b>

#### **Recettes**

##### **Chapitr Libellé chapitre**

**e**

021	Virement de la section de fonctionnement (Recettes)	1 600 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	10 500 160,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	39 500 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 800 000,00 €
13	Subventions d'investissement	17 434 186,38 €
16	Emprunts et dettes assimilées	115 531 819,62 €
27	Autres immobilisations financières	2 001 200,00 €
4541201	Travaux sur immeubles menaçant ruine	100 000,00 €

4541204 Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre	3 000,00 €
4541205 Travaux pour tiers - Eclairage public	50 000,00 €
458204 Espex Singrist	49 634,00 €
458205 Opération Fénelon	30 000,00 €
	<b>226 000 000,00 €</b>

2) approuve le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe de l'école européenne -tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe- et arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres.

## **I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
011	Charges à caractère général	1 275 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
		<b>1 325 000,00 €</b>

### **Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	477 000,00 €
74	Dotations et participations	833 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	14 300,00 €
		<b>1 325 000,00 €</b>

## **II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

### 1. CREDITS DE PAIEMENT

### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €

---

**25 000,00 €**
**Recettes****Chapitre Libellé chapitre**

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
		<b>25 000,00 €</b>

3) prend acte, dans l'**annexe 1**, de la présentation de la liste des organismes pour lesquels la Ville détient une part du capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

4) arrête pour le budget de 2024, le taux de participation de l'Eurométropole de Strasbourg aux charges de pensions assumées par la Ville à 41,34 %, en vertu de l'article 26 de la loi du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines ;

5) approuve les versements suivants en faveur du Crédit municipal :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Nature comptable</b>	<b>Montant</b>
Crédit municipal	Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre)	657381	60 000 €
Crédit municipal	Subvention d'équipement	2041582	17 000 €
Crédit municipal	Prêt	2745	900 000 €

6) approuve le cadre suivant de gestion de la dette municipale pour l'année 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n°6 en date du 4 juillet 2020 ayant confié à la Maire la compétence en matière d'emprunts,

vu la délibération n° 11, en date du 24 juin 2019 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la ville de Strasbourg,

vu les statuts des deux sociétés du groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la ville de Strasbourg, afin que la ville de Strasbourg puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

vu le document décrivant le mécanisme de la garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

I – Considérant qu’au 01/01/2024, l’encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

L’encours de la dette s’élève à 332 128 587 €.

La dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l’indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l’encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés soit 41 contrats de 332 128 587 € représentant 100 % de l’encours de dette classée 1-A.

Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu’est susceptible de subir le marché, la ville de Strasbourg souhaite recourir à des produits de financement dont l’évolution des taux doit être limitée.

a) approuve la détermination du profil de la dette comme suit :

L’encours de la dette peut être augmenté au maximum de la somme inscrite au budget. Les emprunts ainsi que les instruments financiers retenus respecteront une ventilation conforme aux critères suivants :

- 100 % maximum de l’encours de la dette classée 1-A ou 2-A,
- 50 % maximum de l’encours de la dette classée 1-B,
- 0 % pour les autres classifications.

b) approuve le recours, dans le souci d’optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à des produits de financement qui pourront être :

- et/ou des emprunts de type « schuldschein »,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou variable sans structuration,
- et/ou des emprunts bancaires à barrières sur EURIBOR,
- des emprunts obligataires (stand alone, EMTN ou groupés).

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Les index de référence des contrats d’emprunts pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l’€STER
- l’EURIBOR
- le livret A
- l’inflation
- le CMS
- l’OAT.

Pour l’exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d’au moins cinq établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :



- 0,20 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,30 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 80 000 €.

c) autorise la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-dessus ;

d) autorise à ces fins, la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à lancer des émissions obligataires ou à participer à des emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques et signer les actes y relatifs,
- à lancer des émissions de type « schuldschein » et signer les actes y relatifs,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
- à résilier l'opération retenue,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

II – Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Strasbourg souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Considérant que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR) ;

a) approuve le recours, dans le dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :

- le T4M,
- le TAM,
- l'€STER,
- l'EURIBOR,
- le CMS,
- l'OAT.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,10 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,15 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 10 000 euros.

b) autorise la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à recourir à des opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

c) autorise la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à ces fins :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
- à résilier l'opération retenue,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédent;

III - la ville de Strasbourg ayant adhéré à l'Agence France locale le 24 juin 2019:

a) décide que la garantie de la ville de Strasbourg est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Strasbourg est autorisée à souscrire pendant l'année 2024,
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la ville de Strasbourg pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale, et
  - si la garantie est appelée, la ville de Strasbourg s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
  - le nombre de garanties octroyées par la Maire ou son·sa représentant·e au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au nombre tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,
- b) autorise la Maire ou son·sa représentant·e pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de garantie pris par la ville de Strasbourg, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie, figurant **en annexe 2** ;
- c) autorise la Maire ou son·sa représentant·e à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d) en tant qu'actionnaire de l'Agence France Locale - Société Territoriale, informe que le compte rendu d'activité est consultable en **annexe 3** ;
- 7) approuve, sur le budget principal, les opérations d'ordres non budgétaires suivantes :

Rattrapage des amortissements historiques suivant la liste des biens ci-jointe  
Débit 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 683 070,07€  
Crédit :  
28184 - Amortissement des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et mobilier scolaires pour 383 618,29€  
281848 amortissement des immobilisations corporelles - Autres matériels de bureau et mobiliers pour 258 871,40€  
281831 amortissement des immobilisations corporelles - Matériel informatique scolaire pour 13 734,75€  
281838 amortissement des immobilisations corporelles - Autre matériel informatique pour 26 845,63€

· la sortie des équipements suivants de l'actif pour mise au rebut et ferrailage de biens de nature 21828 Autres matériels de transport

Numéro du bien CORIOLIS	designation	date d'acquisition	Quantité	nature comptable	valeur d'acquisition	amortissement	Valeur VNC
20178	FOURN.RENAULT MASCOTT	28/07/2004	1/1	21828	30 820,92	30 820,92	0
20177	CARTE GRISE	28/07/2004	1/1	21828	134,00	134,00	0
27982	EQUIPEMENT MULTIROLL	29/12/2004	1/1	21828	11 727,62	11 727,62	0
33922	MINI-BUS	17/10/2006	1/1	21828	33 639,93	33 639,93	0

<b>9919</b>	CAMION DEPANNEUSE	10/06/2002	1/1	21828	68 889,60	68 889,60	0
<b>9920</b>	CARTE GRISE	10/06/2002	1/1	21828	405,51	405,51	0
<b>13370</b>	CAMION TRIBENNE	16/12/2003	1/1	21828	53 222,00	53 222,00	0
<b>13371</b>	CARTE GRISE	16/12/2003	1/1	21828	570,00	570,00	0
<b>20227</b>	EQUIPE TRIBENNE	26/01/2004	1/1	21828	44 012,80	44 012,80	0
<b>38022</b>	CHASSIS CABINE	28/11/2007	1/1	21828	34 017,40	34 017,40	0
<b>31748</b>	CHASSIS CABINE	19/12/2005	1/3	21828	26 050,00	26 050,00	0
<b>20174</b>	CAMION TRIBENNE	24/09/2004	1/1	21828	53 485,12	53 485,12	0
<b>20173</b>	CARTE GRISE	24/09/2004	1/1	21828	494,00	494,00	0
<b>27170</b>	BENNE PRENEUSE	24/11/2004	1/1	21828	48 677,20	48 677,20	0
<b>27305</b>	TELECOMMA NDE EQUIPE BENNE	02/12/2004	1/1	21828	8 192,60	8 192,60	0
<b>9625</b>	CAMION FOURGON	08/03/2002	1/1	21828	36 182,46	36 182,46	0
<b>10645</b>	EQUIP FOURGON	18/10/2002	1/1	21828	18 191,16	18 191,16	0
<b>53094</b>	MONOSPACE COMPACT	20/12/2011	1/1	21828	16 146,96	16 146,96	0
<b>67378</b>	CAISSON MULTIRO	31/12/1998	1/1	21828	3 327,81	3 327,81	0

8) informe que les documents budgétaires sont joints en annexe.

**Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 17 voix – Abstention : 0 voix**  
(détails en annexe)

## **2 Modification des autorisations de programmes de la ville de Strasbourg suite au vote du budget primitif 2024.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les modifications d'autorisations de programme suivantes :
  - en dépenses : 1 485 546 292,05 €,
  - en recettes : 202 197 474,55 €.

<b>Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 16 voix – Abstention : 1 voix</b> <i>(détails en annexe)</i>
--

## **3 Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2024.**

Le Conseil, vu les articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- fixe pour 2024 les taux d'imposition de fiscalité directe locale à :
  - 37,44 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 72,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
  - 25,40 % pour le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## **4 Plan climat de la ville de Strasbourg - Bilan à mi-parcours : de l'ambition à la concrétisation, 3 ans d'actions au service du climat.**

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriale, vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229- 25 à L 229- 26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Air Énergie Territorial, considérant la loi n°2021- 1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, considérant les articles 34 à 36 de la loi n°2021- 1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dont l'objectif est de promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires, considérant l'article L 229- 26 alinéa II du Code de l'environnement et l'article L 141- 5-3 du Code de l'énergie donnant le rôle aux communes de définir les Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables, vu la déclaration d'état d'urgence climatique du 4 juillet 2020, vu la délibération relative au plan climat de la ville de Strasbourg du 21 juin 2021, vu la délibération du 24 juin 2022 pour renouveler l'engagement de la Ville et de l'Eurométropole dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique sur les deux volets : Climat-Air- Energie et Économie circulaire, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

- la poursuite du déploiement de la stratégie adoptée le 21 juin 2021 et la mobilisation des acteurs du territoire,
- le plan d'actions révisé tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- décide la mise en œuvre de ce plan d'actions,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à postuler à la procédure de labellisation 5 étoiles au nom de la ville de Strasbourg et avec l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de la labellisation Territoire Engagé en Transition Écologique unique auprès de la Commission nationale du label,
  - à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté. Pour : 53 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 11 voix**  
*(détails en annexe)*

## **5 Nouveau Contrat de ville "Quartiers 2030" : orientations stratégiques et validation de la convention cadre.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de convention cadre du nouveau Contrat de ville « Quartiers 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg, joint en annexe, dans la limite de modifications remettant en cause l'économie générale du projet, qui seront le cas échéant portées à connaissance du Conseil
- autorise :
  - la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention cadre, ainsi que tous documents et conventions relatifs à sa mise en œuvre, et tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération,
  - la Maire ou son·sa représentant·e à solliciter tout recouvrement de subventions liées à la mise en œuvre du nouveau Contrat de ville « Quartiers 2030 » et des dispositifs Politique de la Ville associés, et à signer tous les actes y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

## **URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS**

### **6 Démarche Strasbourg ça pousse: évolution de la démarche.**

Le Conseil, vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1-1, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la poursuite de la démarche Strasbourg ça pousse et ses modalités de portage collectif,
- décide :

- la délivrance à titre gratuit des autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal sollicitées dans le cadre de cette démarche et octroyées selon les conditions posées dans les 4 modèles figurant en annexe de la présente délibération,
  - la prise en charge par la ville de Strasbourg des travaux de création, de protection et d'imperméabilisation des fosses lorsque le projet ayant donné lieu à la délivrance de l'autorisation le nécessite,
  - d'imputer les dépenses liées à ces travaux, inscrites dans une enveloppe de 100 000 €, sur la ligne budgétaire PE10,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces relatives aux aides susvisées, notamment les arrêtés, conventions financières et avenants y afférents.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**7 Création de 4 périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques (MH), proposée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) au sein des quartiers de Neudorf et de la Robertsau. Avis de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, vu la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 8 juillet 2016, modifiant la définition et la gestion des abords de monument historique et qui prévoit la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L 621-30-II du Code du patrimoine, vu l'article L 621-31 du Code du patrimoine qui prévoit que le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, vu les dossiers de création des PDA annexés à la présente délibération, vu l'enquête publique conjointe portant sur la modification n° 4 du PLU et la création de 6 périmètres délimités des abords de monuments historiques, ayant eu lieu du lundi 4 septembre au vendredi 6 octobre 2023, vu les observations formulées dans le cadre de l'enquête publique, vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable de la commission d'enquête, sur proposition de la Commission plénière, après avoir délibéré :

- prend acte :
  - que ces périmètres permettent d'adapter le périmètre de protection des monuments historiques au contexte local plutôt que d'avoir un cercle de 500 mètres autour de ces monuments historiques,
  - que dans ce périmètre, une autorisation de travaux peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (article L 621-32 du Code du patrimoine) et que l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre,
- décide :
  - de donner un avis favorable à l'inscription d'un périmètre délimité des abords du MH

- « la Maison Bowé », 50 route du Polygone au sein du quartier du Neudorf, inscrit par arrêté préfectoral du 21 juin 1995,
- de donner un avis favorable à l'inscription d'un périmètre délimité des abords du MH « Le poste d'aiguillage SNCF », avenue de Colmar au sein du quartier du Neudorf, inscrit par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 1988,
- de donner un avis favorable à l'inscription d'un périmètre délimité des abords du MH « Château de Pourtales » au sein du quartier de la Robertsau inscrit par arrêté préfectoral du 21 décembre 1984,
- de donner un avis favorable à l'inscription d'un périmètre délimité des abords du MH « Portail Mélanie et sa grille », 15 rue Mélanie, au sein du quartier de la Robertsau, inscrit par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> novembre 1984,
  
- précise qu'en réponse à la recommandation de la commission d'enquête, la ville de Strasbourg, en coopération avec l'Eurométropole de Strasbourg, propose d'inscrire un EPCC sur le jardin de la Maison Bowé, à Neudorf, dans le cadre du projet de modification n° 4 du PLU
  
- charge la Maire ou son·sa représentant·e de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **8 Ligue de Protection des Oiseaux d'Alsace (LPO-Alsace): attribution de la subvention annuelle 2024, dans le cadre du partenariat 2021-2024.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - l'allocation de la subvention de fonctionnement conforme aux objectifs de gestion de la collectivité à l'association LPO-Alsace à hauteur de 5 000 € pour l'année 2024,
  - l'arrêté pour l'année 2024,
  
- décide l'imputation de la subvention de fonctionnement de 5 000 € sur les crédits ouverts sous le code AD01J, nature 6574, « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »,
  
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'arrêté ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne réalisation des objectifs de ce partenariat dans le respect de l'enveloppe précitée.

*Madame la Maire précise que les élu·es membres de cet organisme ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**



## **9 Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec l'Université Populaire Européenne (UPE) de Strasbourg : 1 quai Koch.**

Le Conseil, vu l'avis de la division du Domaine n°2023-67482-97501 en date du 12 janvier 2024, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - à la demande de l'ENGEES, la résiliation sans indemnité du bail emphytéotique en date du 27 décembre 2006 conclu avec l'ENGEES pour la mise à disposition du bien sis 1 quai Koch à Strasbourg, cadastré section 81 n°71 de 23,18 ares avec effet au 31 mars 2023,
  - la conclusion d'un bail emphytéotique administratif par la ville de Strasbourg (Fondation APFFEL) avec l'UPE sur une durée de 50 ans comportant une redevance de 110 000 € par an, hors taxes éventuelles en sus, indexée annuellement sur l'Indice du coût de la construction (ICC), ayant pour désignation la parcelle cadastrée section 81 n°71 de 23,18 ares, volumes V2 et V4, tels que déterminés dans l'état descriptif de division en volumes annexé,
  - la constitution des servitudes propres à assurer le bon usage des volumes créés, notamment d'une servitude d'usage du volume V4 (cour) au bénéfice du volume V3,
  - en tant que de besoin, l'esquisse de division en volumes en date du 12 décembre 2023,
- décide l'imputation de la recette correspondante sur la ligne budgétaire 50-75-752 HP06B,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'acte de résiliation du bail emphytéotique du 27 décembre 2006 conclu avec l'ENGEES, le bail emphytéotique administratif bénéficiant à l'UPE, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution des présentes.

*Madame Caroline BARRIERE précise qu'elle ne prend part ni au débat, ni au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

## **10 Transactions amiables de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, vu l'avis de la division du Domaine n°14667022 du 7 novembre 2023, vu l'avis de la division du domaine n°2023-67482-72394 du 17 octobre 2023, vu l'Assemblée générale de la copropriété 22 quai Saint-Nicolas du 30 mai 2022, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

### I/ Acquisitions

A Strasbourg – Neuhof, 27 rue du Stockfeld :  
l'acquisition auprès de la SEDES (société coopérative de logements populaires de

Strasbourg SEDES Habitat Coopératif Strasbourgeois) de l'ensemble immobilier sis 27 rue du Stockfeld à Strasbourg (quartier du Neuhof), dont la parcelle d'assiette est cadastrée :

Commune de Strasbourg – Neuhof

Lieudit : rue du Stockfeld

Section KN N°161/48 de 7,67 ares

Moyennant le prix de vente de 300 000 € (trois cents mille euros), toutes taxes et frais éventuellement dus en sus, conforme à l'estimation de la valeur vénale effectuée par la division du Domaine, frais, droits et émoluments en sus à la charge de l'acquéreur.

Ledit bâtiment sera acquis en l'état par la ville de Strasbourg. Il est actuellement libre de toute occupation.

L'acquisition dudit ensemble immobilier sera réalisée en vue de l'implantation durable sur le quartier de l'association AEP le Kammerhof, association centrale du Neuhof Sud, qui joue un rôle de coordination des forces vives du quartier (espace parent du groupe scolaire Stockfeld, reprise du club seniors, aide à l'organisation ou portage d'événements de quartier...).

## II/ Cession

À Strasbourg 22 quai Saint-Nicolas, la cession au syndicat des copropriétaires du bien dont la désignation suit :

- ville de Strasbourg – 22 quai Saint-Nicolas,
- section 15 n°21 de 7,63 ares,
- emprise d'environ 6 m<sup>2</sup> issue du lot n°41 à supprimer, en vue de son intégration aux parties communes spéciales PC6,
- moyennant le prix de 1 € (un euro).

## III/ Inscription de servitudes :

À Cosswiller

Afin de garantir la pérennité des installations de la société Strasbourg Electricité Réseaux (SER), l'inscription de servitudes suivantes :

- droit de passage de câble souterrain sur 5 mètres,
- droit d'accès sur une largeur de 1 mètre de part et d'autre du câble souterrain,
- servitude de non aedificandi sur 1 mètre de part et d'autre du câble souterrain,
- droit d'installation d'un poste de transformation et d'un support pour conducteurs aériens, ainsi qu'un droit d'accès à ces appareils pour leur entretien, leur exploitation et leur renouvellement.

Le fonds servant situé à Cosswiller est propriété de la ville de Strasbourg.

Il a pour désignation :

La parcelle cadastrée section F n°436 de 370,30 ares, inscrite au Livre foncier sous la section AA n°17.

Le fonds dominant situé à Geispolsheim est propriété de la société Strasbourg Électricité Réseaux (SER).

Il a pour désignation :

Route de Lingolsheim, en section 26 :

- . n°210 de 207,78 ares,
  - . n°110 de 202,96 ares,
  - . n°111 de 54,18 ares,
  - . n°290 de 111,98 ares,
- soit un total de 576,90 ares.

L'indemnité versée par la société SER à la ville de Strasbourg est de 1 € (un euro).

- décide :
  - l'imputation de la dépense de 300 000,00 € sur la ligne budgétaire Fonction 518 – Nature 21321 – Programme 1430 – Service AD03 – Enveloppe 2023/AP0275,
  - l'imputation de la recette de 1 € relative à la cession opérée au 22 quai Saint-Nicolas sur le budget Fonction 820 – Nature 775 – Service AD03B,
  - l'imputation de la recette de 1 € relative à l'inscription des servitudes à Cosswiller sur la ligne budgétaire Fonction 820 – Nature 775 – Service AD03B,
- autorise Madame la Maire ou son·sa représentant·e à signer :
  - l'acte authentique de vente relatif à l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 27 rue du Stockfeld dans le quartier du Neuhof,
  - l'acte authentique de cession sur le bien susmentionné sis 22 quai Saint-Nicolas,
  - l'acte authentique de constitution de servitudes à Cosswiller,
  - tout document participant à la bonne exécution de cette délibération.

*Monsieur Jean-Philippe MAURER précise qu'il ne prend part ni au débat, ni au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

## **11 Strasbourg-ZAC des Deux Rives: déclassement et déclassement par anticipation d'emprises du domaine public.**

Le Conseil, vu l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, vu l'étude d'impact annexée, vu la désaffectation de l'emprise de l'îlot Ri4, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- constate la désaffectation de l'emprise de l'îlot Ri4 pour une surface d'environ 41 ares issue de la parcelle cadastrée section HX, numéro 393, sise avenue du Pont de l'Europe à Strasbourg, telle que figurant sur le plan joint en annexe
- approuve :
  - le déclassement par anticipation du domaine public des emprises suivantes, telles que figurant sur le plan joint en annexe :
    - îlots Ri2 et Ri3 pour une surface de 57,15 ares issue de la parcelle cadastrée section HX, numéro 393, sise avenue du Pont de l'Europe à Strasbourg,
    - îlots Ri2 et Ri3 pour une surface de 4,34 ares issue de la parcelle cadastrée section HZ, numéro 535, sise avenue du Pont de l'Europe à Strasbourg,
  - le déclassement du domaine public de l'emprise de l'îlot Ri4 pour une surface de 24,94 ares issue de la parcelle cadastrée section HX, numéro 393, sise avenue du

- Pont de l'Europe à Strasbourg, telle que figurant sur le plan joint en annexe,
- le déclassement par anticipation du domaine public de l'œuvre de Tadashi KAWAMATA, aménagée sur la parcelle cadastrée section HX, numéro 393 (îlot Ri2), telle que figurant sur le plan joint en annexe,
- décide du classement dans le domaine privé municipal des emprises précédemment énumérées,
- dit que :
  - la désaffectation effective des emprises précédemment énumérées interviendra au plus tard le 18 mars 2027,
  - la désaffectation effective de l'œuvre de Tadashi KAWAMATA interviendra au plus tard le 18 mars 2027,
  - la désaffectation effective des emprises précédemment énumérées, et de l'œuvre de Tadashi KAWAMATA, sera constatée par acte d'un commissaire de justice mandaté par la SPL Deux Rives,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

*Madame Rébecca BREITMAN précise qu'elle ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## **12 Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) "Copropriétés Dégradées" sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : soutien financier de la Ville pour trois copropriétés.**

Le Conseil, vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 25 janvier 2019 validant le lancement de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) « Copropriétés Dégradées » 2019-2023 liée au NPNRU, vu la convention d'OPAH et ses annexes, vu la délibération de l'Eurométropole du 23 octobre 2020 relative aux modalités d'attribution des avances de subvention de l'Eurométropole de Strasbourg aux copropriétés intégrées dans l'OPAH « Copropriétés Dégradées », vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 24 mars 2021 validant l'avenant n°1 à la convention d'OPAH copropriétés dégradées 2019-2024, vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 17 décembre 2021 validant le renouvellement de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat couvrant la période 2022-2027, vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 16 décembre 2022 validant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH copropriétés dégradées 2019-2024, vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Strasbourg du 14 décembre 2020 validant le soutien financier de la Ville à hauteur de 5 % du montant total des travaux de résidentialisation des copropriétés Spender, Eléonore 1 et Eléonore 2, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention pour un montant total de 96 687 €, au titre de la résidentialisation de la copropriété SPENDER (dossier 067019936), de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Copropriétés Dégradées »,
- décide l'imputation des subventions sur la ligne budgétaire, fonction 518, nature 20422,

AD07, AP0265, programme 1389, sur les budgets 2024 et suivants sous réserve du vote des crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**13 Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables à Strasbourg.**

Le Conseil, vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), notamment son article 15, vu le Plan climat air énergie territorial de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que le Schéma directeur des énergies, approuvés en Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre 2019, vu le Plan climat de la ville de Strasbourg, approuvé lors du Conseil municipal du 21 juin 2021, vu la Déclaration d'urgence climatique de la ville de Strasbourg, approuvée en Conseil municipal du 4 juillet 2020, vu la Stratégie solaire de l'Eurométropole de Strasbourg approuvée en Conseil de l'Eurométropole du 17 décembre 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- prend acte de la concertation volontaire conduite par la ville de Strasbourg,
- approuve :
  - les zones d'accélération des énergies renouvelables figurant en annexe 1 à la présente délibération,
  - le principe de l'intégration de ces zones dans le PLUi à l'occasion des prochaines modifications ou révision, dès lors que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du Code de l'urbanisme,
- autorise la transmission de la cartographie de ces zones à la Sous-Préfète, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Bas-Rhin, ainsi qu'à l'Eurométropole de Strasbourg et au Syndicat mixte pour le SCOTERS (Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg).

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**14 Soutien à l'association Labo des Partenariats : nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2024-2027, dans le cadre du Parc naturel urbain.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le soutien de la ville de Strasbourg au Labo des Partenariats,
  - la convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe, tripartite entre la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg et Le Labo des Partenariats,
  - l'attribution d'une subvention de 50 000 €/an, de 2024 à 2027, sous réserve de l'approbation annuelle des crédits par le Conseil municipal,

- décide :
  - l'attribution au Labo des Partenariats d'une subvention de 50 000 € pour l'exercice budgétaire 2024,
  - l'imputation du montant ci-dessus sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire Activité AD00A nature 6574 de la DUT,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes concourants à l'exécution de la présente délibération.

*Madame la Maire précise que Monsieur Antoine DUBOIS ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**15 Association "Strasbourg Initiation Nature et Environnement" : subvention 2024, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - la convention financière 2024 entre la ville de Strasbourg et l'association SINE pour un montant de 39 300 €,
  - la mise à disposition à titre gracieux de la tour du Schloessel à l'association SINE pour la réalisation des missions mentionnées dans le cadre du PNU.
- décide l'imputation des crédits nécessaires, soit :
  - 25 000 € au budget 2024 fonction 213 nature 20421 CRB PE10 du budget de la Direction des Espaces publics et naturels, programme 1294/AP0243,
  - 14 300 € au budget 2024 fonction 820, nature 6574, CRB AD00A programme 8090 du budget de la Direction de l'Urbanisme et des territoires.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer :
  - la convention financière 2024, susmentionnée, entre la ville de Strasbourg et l'association SINE,
  - tous les actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération,
  - la mise à disposition à titre gracieux de la tour du Schloessel à l'association SINE pour la réalisation des missions mentionnées dans le cadre du PNU.

*Madame la Maire précise que Monsieur Marc HOFFSESS ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## **16 Programmation des travaux pour 2024 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la Ville de Strasbourg.**

Le Conseil, vu le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux confié à la SAEML Habitation Moderne en date du 26 juillet 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve, pour 2024, la programmation des travaux d'investissement sur les immeubles du patrimoine privé de la Ville, dont des pavillons de la Cité Ungemach :

### **Immeubles propriété de la ville de Strasbourg (hors cité Ungemach)**

- 4 rue du 22 Novembre: Réhabilitation totale du logement T3 107 m<sup>2</sup> - Déplacement salle de bain à la place de la cuisine, pour un montant d'études et de travaux de 168 000 € TTC,
- 4 rue du 22 Novembre : Réhabilitation partielle du logement T3 107 m<sup>2</sup> - Déplacement salle de bain à la place de la cuisine pour un montant d'études et de travaux de 74 100 € TTC,
- 12 rue du 22 Novembre : Réhabilitation partielle du logement T8 207 m<sup>2</sup> pour un montant d'études et de travaux de 192 100 € TTC,
- 16 rue du 22 Novembre : Quote-part travaux copropriété - Isolation du plancher des combles et isolation des pignons pour un montant travaux de 221 484 € TTC,
- 21 rue du 22 Novembre : Transformation d'un local professionnel au dernier étage sans ascenseur en logement T3 35,10 m<sup>2</sup> (local mansardé) pour un montant d'études et de travaux de 80 500 € TTC,
- 22 rue du 22 Novembre : Réhabilitation des dalles de balcons de l'immeuble pour un montant d'études et de travaux de 67 800 € TTC,
- 32 rue du 22 Novembre : Réhabilitation partielle d'un plateau 549 m<sup>2</sup> pour un montant d'études et de travaux de 454 700 € TTC,
- 13 place de la Cathédrale : Quote-part travaux de copropriété - ravalement côté Cour arrière pour un montant travaux de 45 000 € TTC,
- 8 rue des Écrivains : Remplacement des châssis vitrés dégradés (totalité du bâtiment) pour un montant d'études et de travaux de 1 035 000 € TTC,
- 7 rue de l'Épine : Réhabilitation logement T4 149,08 m<sup>2</sup> pour un montant d'études et de travaux de 69 000 € TTC,
- 9 place Kléber : Réhabilitation toiture tuiles amiante ciment, secteur sauvegardé, Modification et amélioration des conduites de distribution d'eau courante (conduites existantes vétustes et encastrées) rendant impossible toute réparation ou remplacement partielle, création de dégagement accessoire pour une utilisation optimum en ERP ou code du travail pour un montant d'études de 288 750 € TTC,
- 10 Place Kleber : création d'un cheminement pour mettre en œuvre la fibre optique au niveau de tout l'immeuble pour un montant d'études de 24 000 € TTC,
- 19 rue de Lunéville : Changement de la porte de garage et du portail pour un montant de travaux de 6 000 € TTC,
- 4 rue de Lausanne : Réhabilitation complète du logement T4 132,10 m<sup>2</sup> pour un montant total d'études et de travaux de 118 500 € TTC,
- 1 rue Sédillot : Réhabilitation des fenêtres du bâtiment sauf celles du rez de chaussée faites en 2019 pour un montant d'études et de travaux de 499 100 € TTC,
- 1 rue Sédillot : Remplacement du SSI complet pour un montant d'études et de travaux de 79 100 € TTC,

- 1 rue Sédillot : Réaménagement du logement au R+5 en bureaux pour un montant d'étude de 4 000 € TTC,
  - 9 chemin GOEB : Réhabilitation façades, menuiseries extérieures, auvent, révision couverture zinguerie pour un montant travaux de 75 000 € TTC,
  - 32 quai Jacoutot :
    - démolition du hangar 262 m<sup>2</sup> pour un montant travaux de 19 000 € TTC,
    - rue Marschallhoff : Démolition 165 m<sup>2</sup> EMS + 165 m<sup>2</sup> au sous-sol parking pour un montant d'études de 20 000 € TTC,
    - agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Poursuite du programme de mise en accessibilité des immeubles pour un montant d'études et de travaux de 275 000 € TTC.
  - imprévus : Provision pour travaux urgents pour un montant travaux de 200 000 € TTC,
- soit un total général pour les immeubles Ville de 4 096 134 € TTC.

**Cité Ungemach :**

Provision pour imprévus et travaux urgents de 80 000 € TTC.

- décide :
  - l'imputation de la dépense de 4 096 134 € TTC sur l'AP0255 programme 1332, code et service 020 238 CP71 pour les immeubles de la ville de Strasbourg (hors cité Ungemach),
  - l'imputation de la dépense de 80 000 € TTC sur l'AP0255 programme 1333, code et service 020 238 HP06 pour les immeubles de la cité Ungemach,
- autorise la Maire ou sa son représentant·e à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Madame Rébecca BREITMAN précise qu'elle ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**17 Mise à disposition de locaux sis 8 rue Boecklin/1 allée Kastner à Strasbourg à l'association Centre d'Information sur les Institutions Européennes.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'occupation à titre gratuit par l'association Centre d'Information sur les Institutions Européenne des locaux d'une surface globale d'environ 235 m<sup>2</sup> sis au sous-sol et au premier étage de l'immeuble dit « Villa Kaysersguet » augmentée de la surface de locaux mutualisés construits dans la nouvelle extension de la maison du gardien, 8 rue Boecklin/1 allée Kastner à Strasbourg. Cette occupation intervient à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relatif aux locaux sis 8 rue Boecklin / 1 allée Kastner à Strasbourg avec l'association CIIE,
  - à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



*Madame la Maire précise que Mmes Carole ZIELINSKI et Céline GEISSMANN ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**18 Cité Ungemach : fin de la fondation et de sa gestion dédiée.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- prend acte de la dissolution de la Fondation Ungemach depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1950 et de la fin de sa gestion par provision budgétaire,
- approuve la reprise de provision concernant la fondation Ungemach à hauteur de 5 322 887,31 € sur l'imputation budgétaire et comptable suivante : article 7815 fonction 020.

**Adopté. Pour : 49 voix – Contre : 4 voix – Abstention : 2 voix**  
*(détails en annexe)*

**19 Conclusion de marchés de services pour le service Parc Véhicules Ateliers et signature de conventions de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement des consultations pour le service Parc Véhicules et Ateliers pour :
  - le marché « Aménagement des véhicules » pour 4 ans maximum et 80 000 € HT maximum sur la durée de l'accord cadre,
  - le marché « Mise en vente des véhicules et engins réformés par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg » pour 4 ans maximum et 60 000 € HT maximum sur la durée de l'accord cadre,
- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024 et suivants sur les lignes concernées,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg et à exécuter les accord-cadres en résultant pour la ville de Strasbourg.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **20 Vente de matériels réformés.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la vente de matériels réformés, suivant la liste soumise au Conseil, par le biais de ventes aux enchères,
- décide le versement des recettes de ces ventes sur la ligne budgétaire 020 / 775 / LO04B,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les documents afférents à la vente de ces matériels.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

## **21 Subvention à l'association agréée d'aide aux victimes SOS France Victimes 67 destinée à faciliter la participation des proches des victimes constituées parties civiles au procès de l'attentat du 11 décembre 2018.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention de 33 810 € à l'association SOS France Victimes 67,
- décide d'imputer la dépense correspondante sur l'activité AT02A, nature 65748 – fonction 8064, dont le montant disponible est de 219 805 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions et arrêtés relatifs à cette subvention.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **22 Budget primitif 2024 de l'Œuvre Notre-Dame.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif pour l'exercice 2024 de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe, et arrête aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

### **I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
011	Charges à caractère général	1 384 400,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 853 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66	Charges financières	6 300,00 €
67	Charges spécifiques	3 800,00 €
		<b>3 800 000,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 079 190,00 €
74	Dotations et participations	701 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 011 000,00 €
77	Produits spécifiques	8 253,78 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	556,22 €
		<b>3 800 000,00 €</b>

**II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT****1. CREDITS DE PAIEMENT****Dépenses**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
041	Opérations patrimoniales	57 896,91 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	840 000,00 €
23	Immobilisations en cours	976 103,09 €
		<b>1 900 000,00 €</b>

**Recettes**

<b><u>Chapitre</u></b>	<b><u>Libellé chapitre</u></b>	
024		1 000 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	57 896,91 €

10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	252 103,09 €
		<b>1 900 000,00 €</b>

## 2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

<b>En Dépenses</b>	<b>10 886 169,56 €</b>
<b>En Recettes</b>	<b>500 402,68 €</b>

- approuve le remboursement à l'Eurométropole de Strasbourg des frais de personnel pour les agents affectés à l'Œuvre Notre-Dame en fonction du décompte qui sera adopté par la commission mixte paritaire qui statuera sur l'exercice 2024,
- informe que les documents budgétaires sont consultables ci-après en annexe, ainsi que la note de présentation.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 23 Avis de la ville de Strasbourg concernant la vente d'un appartement par le Conseil de Fabrique de la Cathédrale.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la vente par le conseil de fabrique de la Cathédrale dont le siège est situé à Strasbourg (67000), 16 rue Brûlée, identifié au SIREN sous le numéro 186 704 656 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg, à Monsieur [REDACTED], des lots de copropriété suivants :
  - lot numéro huit (8)  
 Au quatrième étage, un appartement (Superficie Loi Carrez totale : 79,94 m<sup>2</sup>) comprenant une entrée, un dégagement, un WC, une salle de bains, une cuisine, un vide ordure, un placard, un séjour, une salle à manger, deux chambres, deux balcons.  
 Ainsi que les :
    - 153/1 000èmes des parties communes générales PC1,
    - 161/1 000èmes des parties communes spéciales PC2,
    - 193/1 000èmes des parties communes spéciales PC3,
  - lot numéro dix-huit (18)  
 Au sous-sol, la cave n°3.  
 Ainsi que les 3/1.000èmes des parties communes générales PC1.

Le prix de vente est de 262 000 €, réparti au prorata entre les deux propriétaires.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**24 Avis de la ville de Strasbourg concernant la conclusion par la paroisse catholique Saint Christophe (Neuhof) d'un bail emphytéotique.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la conclusion d'un bail emphytéotique sur une parcelle de terrain surbâtie de 40.43 ares cadastrée section IV N° 0430/0042, rue de l'Indre, propriété de la paroisse catholique Saint Christophe (Neuhof), ayant son siège rue de l'Indre à 67000 Strasbourg, à l'association culturelle de la paroisse de l'Église Apostolique Arménienne d'Alsace, dont le siège est 2, rue Jean-Philippe Schoenfeld, 67200 Strasbourg, représentée par son président, M. Torgom AKOBYAN.

Le bail sera conclu pour une durée de cinquante ans à compter du 05 avril 2024.

Le montant du canon emphytéotique est de 1 € par an.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**25 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services et de leurs avenants.**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 5 février 2024.

Conformément au champ d'application de ladite délégation, la présente information porte sur l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg selon une procédure adaptée (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> seuil) ou selon une procédure formalisée, ainsi que sur les avenants entraînant une augmentation de plus de 5 % aux marchés dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée.

Les avenants concernés ont recueilli un avis favorable de la commission d'appel d'offres.

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés et leurs avenants dont la notification est intervenue entre le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et le 1<sup>er</sup> février 2024.

*Monsieur Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne prend pas part au débat.*

**Communiqué**

**26 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.**

Le Conseil, vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 2° du CGFP, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve, après avis du CST, les suppressions et créations d'emplois, présentées en annexe.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**CULTURE ET SPORT****27 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

<b>Association Pour l'Animation du Neuhof</b>	5 000 €
<b>EDIFIS- CSC Neuhof</b>	5 000 €
<b>Dimension Culturelle Loisir Insertion Citoyenne D-CLIC</b>	8 000 €
<b>Association radio YLLA</b>	3 000 €
<b>Office de tourisme de Strasbourg et sa région (OTSR) édition 2024 de "Strasbourg mon Amour"</b>	38 000 €

Les crédits nécessaires pour le mandatement de ces subventions, soit 59 000 € sont disponibles sur les comptes :

- fonction 311, nature 6574, programme 8038, activité : PC02B dont le disponible avant le présent Conseil est de 190 626 €.
- fonction 633 – nature 65748 – programme 8101, activité DU02L – dont le disponible s'élève à 38 000 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés relatifs à ces subventions et tout acte ou décision relative à l'exécution de la présente délibération.

*Madame la Maire précise que MM. Joël STEFFEN, Jean WERLEN et Pierre JAKUBOWICZ ainsi que Mme Anne-Marie JEAN ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## 28 Évolution du cadre règlementaire de l'évènement Strasbourg Capitale de Noël.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve le règlement de l'évènement Strasbourg Capitale de Noël (*document annexé au texte soumis au Conseil*).

*Amendement au projet de délibération déposé par le groupe « Union de la Droite et du Centre » présidé par M. Jean-Philippe VETTER :*

**Rejeté. Pour : 14 voix – Contre : 41 voix – Abstention : 0 voix**  
(détails en annexe)

*Projet de délibération :*

**Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 14 voix**  
(détails en annexe)

## 29 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 189 806 € réparti comme suit :
  - 63 306 € sur le compte 326/65748/8057/SJ03B aux associations suivantes :

<b>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</b> Soutien à l'organisation d'un open de taekwondo du 22 au 24 mars au gymnase de la Rotonde	<b>1 500 €</b>
<b>Nouvelle Ligne</b> Soutien à l'organisation du 17 au 19 mai 2024 du NL Contest 2024 au skate park de la Rotonde	<b>44 306 €</b>
<b>Fédération Française de Handball</b> Soutien à l'organisation d'une étape de l' « Incroyable Tournée », village itinérant de handball, à Strasbourg place Kléber du 6 au 8 avril 2024	<b>10 000 €</b>
<b>Raid2Vous</b> Soutien à l'organisation d'un raid féminin le 1 <sup>er</sup> mai 2024 à Strasbourg	<b>3 000 €</b>
<b>Strasbourg GRS</b> Soutien à l'organisation du championnat régional Grand Est de gymnastique rythmique les 13 et 14 avril 2024 au gymnase de la Rotonde	<b>1 000 €</b>
<b>W-Fight</b> Soutien à l'organisation d'un gala de muay-thaï le 8 mars à Strasbourg	<b>3 500 €</b>

- 125 000 € sur le compte 326/65748/8060/SJ03C aux associations sportives suivantes :

<b>ASPTT Strasbourg</b> Soutien aux activités de handball féminin => N1 : 22 800€ Total saison sportive : 57 000 € Soutien aux activités de badminton => Top 12 : 12 800 € Total saison sportive : 32 000 €	<b>35 600 €</b>
<b>Association Racing Club de Strasbourg Alsace</b> Soutien aux activités de football féminin => D2 : 14 400 € Total saison sportive : 36 000 € Soutien aux activités de futsal masculin => D2 : 2 000 € Total saison sportive : 5 000 €	<b>16 400 €</b>
<b>Association Strasbourg Handisport Passion Aventure</b> Soutien aux activités de handibasket => Nat B Total saison sportive 25 000 €	<b>10 000 €</b>
<b>Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball</b> Soutien aux activités de handball masculin => N2 : 4 800 € Total saison sportive : 12 000 € Soutien aux activités de handball féminin => N2 : 4 800 € Total saison sportive : 12 000 €	<b>9 600 €</b>
<b>FC Kronembourg Football</b> Soutien aux activités de football masculin => R1 Total saison sportive : 35 000 €	<b>14 000 €</b>
<b>FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06</b> Soutien aux activités de football masculin => N3 Total saison sportive : 40 000 €	<b>19 000 €</b>
<b>Neuhof Futsal</b> Soutien aux activités de futsal => D2 Total saison sportive : 5 000 €	<b>2 000 €</b>
<b>Strasbourg Alsace Rugby</b> Soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 3 Total saison sportive : 5 000 €	<b>2 000 €</b>
<b>Strasbourg Université Club</b> Soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 4 800 € Total saison sportive : 12 000 € Soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 4 800 € Total saison sportive : 12 000 €	<b>9 600 €</b>
<b>Volley-Ball Club Strasbourg</b> soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 4 800 € total saison sportive : 12 000 € soutien aux activités de volley féminin => N3 : 2 000 € total saison sportive : 5 000 €	<b>6 800 €</b>

- 1 500 € sur le compte 326/65748/8061/SJ03C à l'athlète suivante :

<b>[REDACTED]</b> (Strasbourg Eaux Vives)	<b>1 500 €</b>
---	----------------

- décide l'imputation des dépenses sur les comptes :



- 326/65748/8057/SJ03B du BP 2024 dont le montant disponible s'élève à 75 000 €,
  - 326/65748/8060/SJ03C du BP 2024 dont le montant disponible s'élève à 520 000 €,
  - 326/65748/8061/SJ03C du BP 2024 dont le montant disponible s'élève à 330 000 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté à l'unanimité****30 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous, pour un montant total de 46 900 € :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
Académie Européenne des Sports	Boxe	3	300 €
Amicale Sportive Elsau Tennis	Tennis	1	100 €
Association d'Education Populaire Kammerhof	Judo	8	800 €
AJF Hautepierre	Football	6	600 €
Apsara Muay Thai	Boxe-muay boran	6	600 €
AS Cheminots de Strasbourg	Athlétisme-natation-rugby	5	500 €
AS Corona	Boxe	9	900 €
AS Electricité de Strasbourg	Basket	2	200 €
AS Musau	Football	2	200 €
AS Neudorf	Football	2	200 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	Football	1	100 €
ASL Gendarmerie d'Alsace	Judo	1	100 €
ASL Robertsau	Aikido-badminton-football-judo-natation-tennis	57	5 700 €
ASPTT Strasbourg	Athlétisme-football-handball-judo-natation-tennis	28	2 800 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	2	200 €
Association Sportive Strasbourg	Athlétisme-basket	41	4 100 €
Aviron Strasbourg 1881	Aviron	1	100 €
Ballet Nautique de Strasbourg	Natation artistique	2	200 €

Boxe Française Strasbourg	Boxe	29	2 900 €
Cercle de Badminton Strasbourg	Badminton	1	100 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	2	200 €
Club Alpin Français de Strasbourg	Escalade	1	100 €
Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace	Patinage artistique	2	200 €
Ecole de Karaté de Strasbourg	Karaté	2	200 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	1	100 €
FC Kronenbourg Football	Football	13	1 300 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	7	700 €
Gym Concordia Neudorf	Gymnastique	3	300 €
International Meinau Académie	Football	40	4 000 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Basket-boxe football-karaté lutte-taekwondo	38	3 800 €
Karaté Club de la Robertsau	Karaté	2	200 €
La Sportive Neuhof	Gymnastique	6	600 €
Les Libellules Basket-Club Strasbourg	Basket	1	100 €
Meinau Boxing Club	Boxe	10	1 000 €
Mixsage	Karaté	3	300 €
New Boxing Strasbourg	Boxe	1	100 €
One Boxe Strasbourg	Boxe	8	800 €
Panza Gymnothèque	Boxe-MMA	22	2 200 €
PK Stras	Parkour	2	200 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme- basket-karaté-judo	16	1 600 €
Société Athlétique Koenigshoffen	Boxe-Karaté	4	400 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	Gymnastique	1	100 €
Sporting Club Red Star	Football	2	200 €
Sports et Loisirs Constantia	Badminton- gymnastique	16	1 600 €
Strasbourg GRS	Gymnastique	1	100 €
Strasbourg United	Football	1	100 €
Strasbourg Université Club	Escrime-karaté- gymnastique- handball-judo-	48	4 800 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT- PCS	Natation-	4	400 €
Union Sportive Egalitaire	Football- gymnastique	3	300 €
W-Fight Strasbourg	Boxe	2	200 €

- décide l'imputation des dépenses sur le compte 412 / 6574 / 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 186 700 €,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

*Monsieur Hervé POLESI précise qu'il ne prend part ni au débat, ni au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

### **31 Versement de la subvention générale de fonctionnement 2024 aux associations sportives strasbourgeoises (saison sportive 2023/2024).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement de la subvention pour chacune des associations sportives référencée ci-dessous pour un montant total de 786 318 € :

1001 Roues Roller	2 149 €
1ère Compagnie d'Arc Strasbourg	875 €
Aéro Club d'Alsace	1 539 €
Air Aile Sports Aériens	2 033 €
AJF HautePierre	1 831 €
Allez les Filles	530 €
Alsacerando	1 048 €
Amicale Française des Coureurs de Fond d'Alsace	200 €
Amicale Sportive Elsau Tennis	1 943 €
Apsara Muay Thaï Strasbourg	1 946 €
Aqua Passion	482 €
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine	10 416 €
Arc Club de Strasbourg	891 €
AS Cheminots de Strasbourg	24 330 €
AS Electricité de Strasbourg	17 184 €
AS Ménora	6 630 €
AS Musau	6 912 €
AS Neudorf 1925	8 679 €
AS Pierrots Vauban	6 964 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	4 003 €
ASL Gendarmerie d'Alsace	5 061 €
ASL Robertsau	32 900 €
ASPTT Strasbourg	90 028 €

Association Omnisports Gazelec	5 179 €
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air	21 803 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	4 239 €
Association Sportive Strasbourg	20 146 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure	1 148 €
Athlé Santé Nature 67	1 163 €
Aviron Strasbourg 1881	4 166 €
Badminton Club du Neuhof	257 €
Badminton Club Musau	2 202 €
Ballet Nautique de Strasbourg	9 716 €
Bischheim Strasbourg Skating	1 552 €
Bowling Club les Canonniers 67	1 187 €
Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace	3 415 €
Cercle d'Echecs de Strasbourg	15 853 €
Cercle d'Escrime de Strasbourg	2 171 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	1 789 €
Cercle de l'Aviron de Strasbourg	2 468 €
Cercle Sportif du Neuhof	1 176 €
Cercle Sportif Meinau	3 264 €
Cercle Sportif Saint Jean Strasbourg 1852	639 €
Cercle Sportif Saint Michel	4 120 €
Cheminots Roller d'Alsace	1 741 €
Chowadojo	259 €
Club Alpin Français de Strasbourg	2 304 €
Club Bouliste Strasbourgeois	1 467 €
Club d'Activités Corporelles Educatives et de Loisirs	322 €
Club d'Activités Physiques Meinau Canardière	606 €
Club d'Orientation Strasbourg Europe	801 €
Club de Planeur de Strasbourg	360 €
Club de Quilles CRH	116 €
Club de Quilles La République 1925	473 €
Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace	16 116 €
Club Sportif de HautePierre	4 117 €
Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg	6 716 €
Ecole d'Equitation du Waldhof-Académie Equestre	17 342 €

Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball	14 368 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	3 105 €
FC Kronembourg Football	7 952 €
FC Kronembourg Tennis	4 465 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	13 512 €
FC Stockfeld Colombes	1 802 €
FCO Port du Rhin	699 €
Gym Concordia Neudorf	8 936 €
Gymnastique Volontaire Kléber	399 €
Gymnastique Volontaire Sainte Aurélie	486 €
Ill Tennis Club	21 044 €
Imana Volley	2 362 €
Institut Strasbourgeois d'Aikibudo et de Katori Shinto Ruy	423€
International Hapkido Académie	285 €
International Meinau Académie	10 210 €
JEHM le Sport	561 €
Joie et Santé Koenigshoffen	11 578 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	7 506 €
Karaté Club Cronembourg	2 703 €
Karaté Club de la Robertsau	896 €
Kung Fu Shaolin Vu Ba	2 235 €
Kyoshinkai	1 106 €
La Boule Strasbourgeoise du Rhin	234 €
La Pédale d'Alsace	741 €
La Sportive Neuhof	3 311 €
Le Minotaure	568 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	8 030 €
Les Randonneurs de Strasbourg	639 €
MCM Orangerie	288 €
Meinau Boxing Club	1 430 €
Mistral Est	111 €
Neuhof Futsal	676 €
Nouvelle Ligne	2 540 €
One Boxe Strasbourg	1 999 €
Panza Gymnothèque	13 619 €

Pétanque Club du Polygone	256 €
Pétanque Club Kronembourg	1 071€
PK Stras	2 321 €
Plongée Aquatique Club	695 €
Quilles Strasbourg Koenigshoffen	522 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	12 717 €
Robertsau Contades Pétanque Club	892 €
Rowing Club de Strasbourg	5 750 €
Saint Joseph Strasbourg	8 471 €
Skieurs de Strasbourg	3 662 €
Société Athlétique Koenigshoffen	2 324 €
Société de Gymnastique Cronembourg	2 788 €
Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle	6 011 €
Société de Gymnastique et de Sports la Strasbourgeoise	19 653 €
Société de Gymnastique la Concorde Robertsau	7 946 €
Société de Tir de Strasbourg	5 872 €
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	1 122 €
Société Sport Nautique de l'Ill	255 €
Sport Union XV	7 525 €
Sporting Club Red Star	863 €
Sporting Strasbourg Futsal	470 €
Sports et Loisirs Constantia	3 234 €
Strasbourg Alsace Rugby	4 610 €
Strasbourg Eaux Vives	10 391 €
Strasbourg Eurométropole Tennis de Table	2 987 €
Strasbourg GRS	5 953 €
Strasbourg Sud Handball – la Famille	5 287 €
Strasbourg United	553 €
Strasbourg Université Club	43 079 €
Strasbourg Vélo Club	554 €
Strascross	2 551 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS	25 705 €
Tennis Club de Strasbourg	16 654 €
Tennis Club Europe	5 541 €
Tennis Club Meinau	6 213 €

Touring Plongée Strasbourg	803 €
Union de Tourisme de Cronembourg	984 €
Union Sportive Egalitaire	4 297 €
Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg	371 €
Union Sportive Polices Urbaines de Strasbourg	1 320 €
Union Touristique Aurora Robertsau 1937	379 €
Union Touristique Montagne Verte	375 €
Volley-Ball Club Strasbourg	8 774 €
Vosges Trotters Strasbourg	240 €
W-Fight	4 491 €

- décide l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire SJ03B 6574/415/8058 en 2024 sous réserve du vote du budget,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté à l'unanimité**

**32 Reconduction de l'adhésion de la Ville de Strasbourg au dispositif Carte Culture et signature de la convention 2024-2026 pour le TAPS et les Musées de Strasbourg en leur qualité de partenaire culturel avec l'Université de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention Carte Culture 2024-2026 des partenaires culturels avec les universités de Strasbourg et de Haute-Alsace ainsi que tous les avenants et actes qui pourraient s'y référer.

*Messieurs Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT précisent qu'ils ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

### 33 Attribution de subventions à des structures culturelles, sociales et socio-culturelles dans le cadre de l'appel à projet Strasbourg Capitale mondiale du livre.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

#### FONCTIONNEMENT

Arachnima	6 000 €
Association Ballade	4 000 €
Association départementale des Francas du Bas-Rhin	2 900 €
Association du centre social et culturel Victor Schoelcher	6 500 €
Association sportive Musau Strasbourg	6 000 €
Association Vert d'eau	7 000 €
Atelier Na	7 000 €
Centre Bernanos	8 000 €
Compagnie Atelier Mobile	5 000 €
Compagnie Echographe	5 000 €
Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile de Strasbourg	7 580 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin	4 800 €
Des châteaux en l'air	8 000 €
Fondation de la Maison Diaconat de Mulhouse	5 500 €
La Cloche Grand Est	10 000 €
Le cri des poissons	9 000 €
Les clandestines	7 000 €
Association Lutte pour une vie normale	8 000 €
Association Plurielles	7 000 €
Rec-Acruser (Association pour la Communication entre les Universités de Strasbourg et la Région)	7 000 €
Seppia	5 000 €
Tesslab	5 000 €
Théâtre Lumière	4 000 €
Trois sept et art	7 000 €
Villa Haslach	7 500 €
C'est tout un art	6 000 €



Compagnie Les toiles de deux mains	6 000 €
Association Aide	6 000 €
Ligue de l'enseignement du Bas-Rhin	6 000 €
Kodiko	6 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 189 780 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 311 – nature 65748 – programme 8015 du budget 2024.

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité**

**34 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien pour les aides à la création 2024 du spectacle vivant.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

Associations	Nom du projet	Montant proposé
Intercolor	Le réveil des oiseaux	2 300 €
Trois, Sept et Art pour le Duo l'espiègle	El Pico de Zorzal	8 600 €
Quatuor Adastra	Nature en résonnances	6 700 €
ARTENREEL#1- JJH Potter	Ghosts unveiled	5 800 €
ARTENREEL#1 - Aencre	(Titre en cours)	5 300 €
Ku Kan	Ma Project	5 600 €
Mimiladoré	Aran	5 000 €
Original Musik	Oiapok joue Alumette de Tomi Ungerer	7 000 €
Wintersonnen	Soleils d'hiver	6 000 €
La Cage aux piafs	Dry Martini	5 000 €
Cie Watt	Guest	7 000 €
Dinoponera / Howl Factory	On ne choisit pas ses fantômes	10 000 €
Animal Architecte	Les forces vives	12 000 €
ARTENREEL#1 - Pour la Cie Lucie Warrant	Croire aux fauves	10 000 €
Poulie Production	Oratorio pour Billie	7 000 €
Verticale	Frédéric	7 000 €

Compagnie Sorry Mom	Requin velours	7 000 €
Compagnie Conférence pour les arbres	A la tâche à venir (celle d'enterrer le monde)	5 500 €
Escadrilles poétiques	Le Monde du dessous	7 000 €
Rebonds d'histoires	Minos	7 000 €
Compagnie Médiane	Monsieur Moulin	7 000 €
Puceandpunez	J'aime la chasse ?	9 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 152 800 € à imputer sur les crédits ouverts sous sur la fonction 33, nature 6574, activité AU10C du budget 2024,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 35 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - au titre de l'exercice 2024, l'attribution des subventions ci-après :

Espace Européen Gutenberg	50 000 €
Association Archi- Strasbourg	5 000 €
Maison Européenne de l'architecture Rhin supérieur	15 000 €
Musée des amis du musée Vodou	14 000 €
Les Amis de la Chapelle Rhénane	30 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 114 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 311 – nature 65748 – programme 8015 du budget prévisionnel 2024.

- au titre de l'exercice 2024, l'attribution des subventions ci-dessous au titre de l'aide aux projets de développement des publics :

L'Orchestre du Rhin	54 100 €
GIP ACMISA	7 000 €
Compagnie Les Gladiateurs	6 000 €
Artenreel#1	3 000 €
Compagnie Toc Toc	5 000 €
Compagnie Theat'reis-Pédagogie et création	4 500 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de 79 600 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 286 150 €.

- au titre de l'exercice 2024, l'attribution de la subvention ci-dessous à hauteur de 25 000 € au titre de l'aide aux projets de développement des publics et inclusion sociale :

Tôt ou t'Art	25 000 €
--------------	----------

La proposition ci-exposée représente une somme totale de 25 000 € à imputer :

- à hauteur de 19 000 € sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2024,
- à hauteur de 6 000 € sur les crédits ouverts sous AS01B fonction 520 – nature 65748 du budget 2024.
- au titre de l'exercice 2024, l'attribution de la subvention ci-dessous au titre de l'aide aux projets de développement des publics et inclusion sociale :

Vue d'Ensemble	6 000 €
----------------	---------

La proposition ci-exposée représente une somme totale de 6 000 € à imputer :

- à hauteur de 3 000 € sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2024,
- à hauteur de 3 000 € sur les crédits ouverts sous AS05L – fonction 420 – Nature 65748 du budget 2024.
- au titre de l'exercice 2024, l'attribution de la subvention ci-dessous au titre de l'aide aux projets de développement des publics et inclusion sociale :

Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	4 000 €
---------------------------------------	---------

La proposition ci-exposée représente une somme totale de 4 000 € à imputer :

- à hauteur de 2 000 € sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2024,
- à hauteur de 2 000 € sur les crédits ouverts sous AS05D – 65748 – 412 – programme 8006 du budget 2024.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 36 Signature de conventions pluriannuelles d'accompagnement avec des associations du champ du spectacle vivant.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - la signature de conventions pluriannuelles d'accompagnement entre la ville de Strasbourg et les associations suivantes pour la période 2024-2026 :
    - Compagnie Rodéo d'âme,
    - Jazzin Translation,
    - Virévolte,
    - Compagnie Quai numéro 7,
    - Compagnie Atelier mobile,
  - l'attribution dans ce cadre des subventions suivantes pour l'année 2024 :

Compagnie Rodéo d'âme	12 000 €
Jazzin Translation	12 000 €
Virévolte	12 000 €
Compagnie Quai numéro 7	15 000 €
Compagnie Atelier mobile	15 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 66 000 € à imputer sur les crédits ouverts sur la fonction 33, nature 6574, activité AU10C du budget 2024,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions correspondantes.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 37 Attribution de subventions aux écoles de musique associatives : Aides financières pour la pratique des élèves les plus défavorisés ainsi que pour des projets spécifiques.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré

- approuve l'attribution des subventions ci-après :
  - au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 138 361 € pour les aides financières pour la pratique des élèves les plus défavorisés :

Structure	Montant
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	19 948 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL FOSSE DES TREIZE	690 €
ARES –Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	14 088 €

POLE SUD	8 080 €
ADEMSC – Association pour le Développement de l’Ecole de Musique de Strasbourg Centre	7 650 €
CEMC ROBERTSAU Centre d’Éducation Musicale et Culturel	1 375 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE CRONENBOURG	9 390 €
ECOLE DE MUSIQUE DE L’HARMONIE CAECILIA 1880 DE LA ROBERTSAU	740 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE NEUHOF-STOCKFELD	3 382 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE	12 868 €
CENTRE MUSICAL DE LA KRUTENAU	11 480 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN – CSC CAMILLE CLAUSS	9 035 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	19 940 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE NEUDORF	8 946 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L’ELSAU	4 496 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	4 893 €
LE PELICAN MUSICIEN	1 360 €
<b>Total</b>	<b>138 361 €</b>

- au titre de l’exercice 2024 à hauteur de 38 000 € pour des projets spécifiques :

Structure	Montant
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN – CSC CAMILLE CLAUSS	1 600 €
ECOLE DE MUSIQUE DU STOCKFELD	1 000 €
CEMCR (CENTRE D’ÉDUCATION MUSICALE ET CULTUREL DE LA ROBERTSAU)	2 900 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L’ELSAU	2 900 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	8 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUDORF	5 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	5 000 €
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	4 300 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE CRONENBOURG	5 000 €

POLE SUD	2 300 €
<b>Total</b>	<b>38 000 €</b>

Soit un total (aides pour les élèves et aides pour des projets spécifiques) à hauteur de 176 361 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Ville de Strasbourg sous la fonction 311, nature 65748, programme 8016, CRB AU10E au titre de l'exercice 2024, dont le disponible avant le présent Conseil est de 274 000 €.

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **38 Attribution de subventions en faveur des pratiques artistiques en amateur.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après au titre de l'exercice 2024 au titre de l'aide aux pratiques artistiques en amateur :

Structure	Montant
ACADEMIE DANIELA GIHR	3 000 €
APACA – GRAINE DE CIRQUE	58 000 €
ARTUS – THEATRE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG	4 000 €
ASSOCIATION MUSICALE COMEDIE	3 000 €
BATELIERS	85 000 €
CACTUS	5 000 €
CEDIM	20 000 €
COLLEGIUM CANTORUM DE STRASBOURG	3 000 €
COLLEGIUM VOCALE STRASBOURG ORTENAU	4 000 €
CHŒUR AD LIBITUM	2 800 €
CHŒUR DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG	3 000 €
CHŒUR PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG	38 000 €
CHORALE STRASBOURGEOISE	3 600 €
CHORALE VOIX-SI VOIX-LA	1 500 €
DE CŒUR ET D'ART	3 000 €
DIVERSON	5 000 €
ENSEMBLE VOCAL DE CI DE LA	1 000 €
ENSEMBLE VOCAL DIVERSIO	3 000 €
ENSEMBLE VOCAL FEMININ PLURIELLES	4 000 €
ENSEMBLE MUSICAL D'RHINWAGGES	3 600 €

ENSEMBLE VOCAL DE STRASBOURG	5 000 €
ENSEMBLE VOCAL UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG	5 000 €
ENSEMBLE VOCAL VOLTA	3 000 €
FADA BRASSICA	1 500 €
FIATABEC	3 000 €
FUGUE 31	3 000 €
GOSPEL KIDS	35 000 €
GOSPEL RHYMES	3 000 €
HARMONIE CAECILIA DE LA ROBERTSAU	5 000 €
HORIZOME	5 000 €
HISPO FACTO	3 000 €
IMPRO ALSACE	3 000 €
JEUNE BALLET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG- JBUS	3 000 €
LABFILMS	3 000 €
LA CHAMBRE	2 000 €
LA GRENZE	1 000 €
LA MAISON THEATRE	30 000 €
LA MAISON THEATRE (TAMBOURIN)	30 000 €
LONGEVITY MUSIC SCHOOL	3 000 €
MANECANTERIE DES PETITS CHANTEURS - MAITRISE DE L'OnR	7 000 €
MISTRAL EST	30 000 €
MINDSET	3 000 €
MUSICA INTERNATIONAL	4 000 €
ORCHESTRE D'HARMONIE DES JEUNES DE STRASBOURG	10 000 €
ORCHESTRE JONAS	3 000 €
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE STRASBOURG	5 000 €
ORCHESTRE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG	10 000 €
PELICANTO	3 000 €
SALSA GUARACHANDO STRASBOURG	3 000 €
SING'LEES	3 000 €
STRASSAPPELLA	3 000 €
STREET K	4 500 €
THEATRE EN L'AIR	5 000 €
TUDO BOM	3 000 €
VARIATIONS	3 000 €
VIVRE	2 000 €
WATT	6 000 €
WEST COAST CONNEXION	3 000 €
WONDER WIZ'ART	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>512 000 €</b>

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de 512 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10P – fonction 311 – nature 65748 – programme 8137 du budget 2024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 532 850 €.

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

*Monsieur Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

### **39 Enrichissement des musées de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- accepte :
  - **pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain :**
    - le don d'une œuvre de Maïke Freess, Kleiner Protest, valeur 25 000 €,
    - le don d'une œuvre de Hunter Reynolds, Survival AIDS Series 2 (Act Up Chicago with Memorial Dress Photographed by Maxine Henryson), valeur 18 000 €,
  - **pour la Bibliothèque des musées,** le don d'une partie de la bibliothèque personnelle du professeur Roland Recht : 49 titres regroupant 134 volumes sur l'histoire, l'histoire de l'art et de l'architecture, valeur 26 880 €,
  - **pour le musée alsacien,** le don de sept portraits du peintre Jean-Jacques Sorg, valeur 16 100 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **40 Adhésion de la Bibliothèque des Musées au réseau des bibliothèques d'art et d'histoire.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'adhésion des Musées de la Ville au réseau des bibliothèques d'art et d'histoire,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout document relatif à cette adhésion.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**



#### **41 Demande de financement auprès de l'Eurométropole de Strasbourg pour des expositions majeures des musées de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- sollicite le versement d'un fonds de concours auprès de l'Eurométropole à hauteur de 260 000 € TTC pour l'organisation par les musées de la ville de Strasbourg des expositions :
  - La constellation, Gustave Doré. Une traversée dans l'édition illustrée au XIX<sup>e</sup> siècle, 24 avril – 15 juillet 2024, coût prévisionnel en dépenses directes 177 000 € TTC,
  - Place à Gutenberg ! Un monument de David d'Angers pour le vivre ensemble, 27 juin 2024 – 25 février 2025, coût prévisionnel en dépenses directes 210 000 € TTC,
  - Enfentillages, l'Alsace et les prémices de l'illustration jeunesse, 8 novembre 2024 – 17 février 2025 et second volet au musée Tomi Ungerer, l'anti-pédagogie de Tomi Ungerer et l'illustration jeunesse contemporaine, 21 novembre 2024 – 23 février 2025, coût prévisionnel en dépenses directes respectivement 160 000 € TTC et 40 000 € TTC,
- décide l'inscription au budget 2024 du Service des musées - AU12D nature 74751 d'une recette de 260 000 € TTC.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **ECONOMIE, RAYONNEMENT**

#### **42 Emploi et insertion professionnelle - Mission locale pour l'emploi Strasbourg et Eurométropole : aide au fonctionnement 2024.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer la subvention suivante pour l'exercice budgétaire 2024 :

<b>Nom De L'association</b>	<b>Montant</b>
Mission locale pour l'emploi Strasbourg et Eurométropole	140 000 €

- d'imputer la somme de 140 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748 –DU05D programme 8126,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants.

*Madame la Maire précise que Mesdames Marie-Dominique DREYSSE, Christelle WIEDER Jamila MAYIMA et Anne-Marie JEAN ainsi que Messieurs Antoine DUBOIS et Benjamin SOULET ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**43 Soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer la subvention suivante pour l'exercice budgétaire 2024 :

<b>Nom De L'association</b>	<b>Montant</b>
CRESS - Fonctionnement CPO	100 000 €
Conciergerie solidaire d'Alsace	66 000 €
Colecosol	17 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>183 500 €</b>

- d'imputer la somme de 100 000 € pour l'association la CRESS :
  - 40 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 – DU05N prog 8024,
  - 60 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 – DU05D prog 8024,
- d'imputer la somme de 66 000 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 – DU05D prog 8024,
- d'imputer la somme de 17 500 € sur les crédits ouverts de la ligne 6574 – DU05D prog 8024,
- approuve l'avenant à la convention de mandatement du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) relatif au projet Kaleidoscoop,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants,
  - à signer l'avenant à la convention de mandatement SIEG relatif au projet Kaleidoscoop, et tout document relatif à la clôture du programme Interreg.

*Monsieur Nicolas MATT précise qu'il ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**44 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Parlementaire Européenne,
  - le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association MeetEU,
  - le versement d'une subvention de 6 000 € au Mouvement Européen Alsace,
  - le versement d'une subvention de 30 000 € à GESCOD,

- le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Cœur d'Arménie,
  - le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Trafic d'Art,
  - le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Stimultania,
  - le versement d'une subvention de 5 000 € à l'ENSAS,
  - le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association À livre ouvert / Wie ein offenes Buch,
  - le versement d'une subvention de 8 000 € à Culture et Bilinguisme,
  - le versement d'une subvention de 2 500 € à la Fédération Alsace Bilingue,
- décide :
- l'imputation de la dépense de 11 500 € sur les crédits suivants : activité AD06B, fonction 41, nature 65748, programme 8051,
  - l'imputation de la dépense de 38 000 € sur les crédits suivants : activité AD06C, fonction 041, nature 65748, programme 8052,
  - l'imputation de la dépense de 5 000 € sur les crédits suivants : fonction 041, activité AD06D, nature 65748, programme 8054,
  - l'imputation de la dépense de 18 500 € sur les crédits suivants : activité AD06C, fonction 041, nature 65748 programme 8053,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

*Madame Rébecca BREITMAN précise qu'elle ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

#### **45 Attribution d'une bourse à l'autrice accueillie à Strasbourg dans le cadre du réseau ICORN.**

Le Conseil, vu la délibération du Conseil municipal du 10 février 2020 relative à l'adhésion de la ville de Strasbourg au réseau ICORN, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement mensuel à l'autrice accueillie à Strasbourg dans le cadre du réseau ICORN d'une bourse mensuelle de 1 000 € (au cours de la période d'accueil, pour une durée maximale de deux années),
- décide l'imputation des dépenses liées à la bourse attribuée dans le cadre du dispositif ICORN sur les crédits suivants : ligne budgétaire AD06B- fonction 048, nature 65131,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ****46 Programmation du Contrat de ville : première étape de soutien aux projets pour l'année 2024.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et territoires – Direction de projet politique de la Ville**, les subventions suivantes :

<b>ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN</b>	<b>7 000 €</b>
Vacances d'hiver 2024	1 000 €
Vacances d'Avril 2024	1 000 €
Sport et Bien être, place aux femmes 2024	2 000 €
« Mémoires Croisées, 60 ans de la Cité du Hohberg, 60 ans de JSK »	3 000 €
<b>ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE</b>	<b>7 700 €</b>
Ville Vie Vacances Hiver 2024	2 000 €
VVV printemps "Les jeunes et plus jeunes en action : énergie et solidarité"	2 000 €
CONVERGENCE	1 500 €
Cuisines du Monde : Un Voyage Culinaire dans nos quartier à diversité culturelle	2 200 €
<b>ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE</b>	<b>10 500 €</b>
Ville Vie Vacances Février 2024	1 500 €
Ville Vie Vacances Avril 2024	1 500 €
Un pied dans la rentrée 2024: accueil des enfants et familles du QPV Vauban-cité Spach	1 500 €
Accueil des femmes du quartier Vauban-Cité Spach: les Voizzines	1 000 €
Un journal de quartier pour le quartier Vauban-Cité Spach: outil de lien social	2 000 €
Jardins part'AGEs	3 000 €
<b>CENTRE DE LOISIRS ET DE LA JEUNESSE</b>	<b>1 500 €</b>
Dispositif ville vie vacances premier semestre 2024	
<b>CENTRE SOCIAL CULTUREL HAUTEPIERRE</b>	<b>12 000 €</b>
VVV Séjour d'hiver à La Bresse pour adolescents	2 000 €
VVV Animations Familiales de Rue d'Été 2024 - Tournée "Sous le soleil de Hautepierre"	2 000 €
VVV Séjour de découverte pour adolescents - CSC de Hautepierre Pôle AMAM et Jeunesse : Sud de la France Eté 2024	1 500 €
Promotion du bien-être et de l'empowerment des femmes du quartier de Hautepierre, et de l'égalité femmes-hommes	1 500 €
Education à l'environnement et à l'écologie pour les enfants et les familles de Hautepierre	2 000 €
Apprentissage du vélo pour les enfants de Hautepierre	3 000 €
<b>LUTTE POUR UNE VIE NORMALE</b>	<b>8 000 €</b>
VVV hiver 2024	1 500 €
VVV printemps 2024	1 500 €
Habitons ensemble le Polygone - Figures communes 2024	3 500 €

Cycle de conférences - "Sociologie et Histoire des Gens du Voyage: regards croisés"	1 500 €
<b>LIGUE ENSEIGNEMENT 67 - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAS-RHIN</b>	<b>4 000 €</b>
Séjour de vacances pour les jeunes du Neuhof	2 500 €
Mots en cuisine - De la page à la poêle	1 500 €
<b>EDIFIS</b>	<b>9 000 €</b>
Séjour au chalet nature et sport	2 000 €
VVV VACS HIVER 2024 _Séjour de sensibilisation environnementale et de pratiques sportives à la montagne	4 000 €
Favoriser l'accès aux besoins intimes essentiels des femmes en situation de précarité au quartier du Neuhof	3 000 €
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU-DELÀ DES PONTS</b>	<b>7 500 €</b>
Séjour estival pour adolescents 2024	3 500 €
Appropriation du nouvel espace jeunesse du CSC	1 500 €
Séjour familial de proximité 2024 " plein d'oxygène"	1 000 €
Forum de l'emploi au Port du Rhin	1 500 €
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU</b>	<b>8 500 €</b>
La capitale de mon pays	2 500 €
Séjour, mixité et court-métrage	2 000 €
Un « Jardin Forêt » à la Meinau	4 000 €
<b>UNIS VERS LE SPORT</b>	<b>12 700 €</b>
Séjour découverte d'activités sportives en pleine nature	800 €
Projet Pour Elles	3 000 €
Programme Education	1 000 €
Séjour d'initiation aux activités de neige	700 €
Programme VIVACITE	6 000 €
Journée UNIS VERS le SPORT 2024	1 200 €
<b>ESPACE JALMIK CITE DES ARTS DU MONDE</b>	<b>3 000 €</b>
Son'de Ta Trace	
<b>ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN</b>	<b>22 000 €</b>
Anim'Ton Quartier - Volet 2 Animation du territoire - vacances scolaires	6 000 €
Anim'Ton Quartier - Volet 9 Création d'un espace jeunes	6 000 €
Anim'Ton Quartier - Volet 6 Femmes et montée en compétences	2 000 €
Anim'Ton Quartier - Volet 7 Femmes et engagement	2 000 €
Tour d'Europe - Un projet de découverte culturelle pour les femmes de la cité Rotterdam	3 000 €
Anim'Ton Quartier - Volet 10 Festival Famille en Herbe	3 000 €
<b>ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER</b>	<b>4 000 €</b>
Grandir à travers la danse Hip Hop	1 000 €
Se canaliser aux travers de la boxe	3 000 €
<b>ASSOCIATION TERRITORIALE GRAND EST DES CEMEA</b>	<b>2 500 €</b>
Réseaux sociaux et climat scolaire au collège Vauban (67000) stage d'une semaine	
<b>ASSOCIATION FOSSÉ DES TREIZE</b>	<b>13 000 €</b>
Jeunesse en mode découverte	4 000 €
Action de prévention de rue auprès d'enfants (6/10 ans)	5 000 €
Chantiers jeunes citoyens	4 000 €

<b>ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATION</b>	<b>7 000 €</b>
Préparation sur une année d'un chantier humanitaire en 2025 avec un groupe de jeunes	4 500 €
Education à la citoyenneté	2 500 €
<b>ASSOCIATION SCOUTS MUSULMANS DE FRANCE</b>	<b>2 400 €</b>
Pérenniser et développer le groupe local des scouts musulmans de France sur l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>ASSOCIATION SOLIDARITE CULTURELLE</b>	<b>4 400 €</b>
Journée ski découverte nature Champ du feu	800 €
Visite pédagogique et éducative du Parc Animalier de Sainte-Croix	600 €
Pour la préservation et la protection de la biodiversité: soyons éco-citoyens	3 000 €
<b>ENTENTE FCSK06</b>	<b>2 000 €</b>
Voyager, jouer, échanger en mixité	
<b>FEDERATION ACTION PREVENTION ALSACE</b>	<b>2 000 €</b>
Cadet de la Prévention	
<b>JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE</b>	<b>2 500 €</b>
Place aux Habitants MNA 2024	1 000 €
ENTR'ELLES et la scène - HTP	1 500 €
<b>ASS POUR L'ACCES AU DROIT POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES THEMIS</b>	<b>58 000 €</b>
Service Droit des Jeunes/ accès au droit et accompagnement des jeunes	
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE</b>	<b>10 500 €</b>
Cycle d'ateliers à destination des femmes de la montagne verte	1 000 €
Projections débats 2024	1 000 €
MTV en fêtes 2024	2 500 €
Printemps des familles	4 000 €
Tables de quartier 2024	2 000 €
<b>FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS</b>	<b>5 000 €</b>
Soutien à la parentalité, soutenir les jeunes filles, femmes et familles	
<b>ASSOCIATION NADI CHAABI</b>	<b>17 500 €</b>
Soutien à la fonction parentale	12 500 €
Construisons le mieux vivre ensemble	5 000 €
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES DU BAS RHIN</b>	<b>5 500 €</b>
DéPause - Garderie Solidaire du samedi	2 500 €
La P@sserelle Numérique du CDAFAL67	3 000 €
<b>LES DEFRICHEURS</b>	<b>2 000 €</b>
Cycle d'émissions radio "Lier & relier" : la parentalité active	
<b>ARTENRÉEL</b>	<b>7 000 €</b>
Mon Calepin, Strasbourg 2024	3 000 €
Radio Caddie sort sur Koenigshoffen et Hohberg	4 000 €
<b>ASSOCIATION ESPACE DJANGO STRASBOURG NEUHOF</b>	<b>15 000 €</b>
Du post-équipement à la permanence artistique de territoire (2024) !	
<b>ASSOCIATION LA PIERRE LARGE - LE LABORATOIRE DE L'IMAGE CONTEMPORAINE</b>	<b>2 500 €</b>
Territoires Imaginaires	

<b>ASSOCIATION LES SONS D'LA RUE</b> Soutien aux actions 2024 des sons d'la rue dans le cadre de la politique de la ville	<b>8 000 €</b>
<b>ASSOCIATION WONDER WIZ'ART</b> Costume'parade L'été au port Summer artistes	<b>7 500 €</b> 1 000 € 3 500 € 3 000 €
<b>CIE CORPS &amp; GRAPH'</b> Mise en place d'événements mensuels liés à la culture hip-hop	<b>2 000 €</b>
<b>COMPAGNIE LU<sup>2</sup></b> En Communs	<b>5 000 €</b>
<b>LIFETIME PROJECTS</b> Spach en créa : stage de création artistique pour enfants	<b>2 000 €</b>
<b>MELAMPO</b> Résidence de Territoire "Les Forces Rondes" - Education artistique et culturelle - Quartier Meinau et Neuhof 2024	<b>2 000 €</b>
<b>STIMULTANIA</b> Prendre la parole	<b>2 000 €</b>
<b>STURM PRODUCTION</b> Les Music&lles à HautePierre	<b>2 000 €</b>
<b>ASSOCIATION HORIZOME</b> Horizome 2024 : Cadre de vie et pouvoir d'agir	<b>10 000 €</b>
<b>ASS DE GESTION DES ATELIERS DU NEUHOF</b> Outil de la Participation des Habitants	<b>33 000 €</b>
<b>ACADEMIE EUROPEENNE DES SPORTS</b> 2024 mobil'e boxe au pied des immeubles printemps été HautePierre	<b>2 000 €</b>
<b>RESPIR</b> Randonnées Sportives Interculturelles et Solidaires	<b>3 000 €</b>
<b>ASSOCIATION CULTURELLE DES AFGHANS DE STRASBOURG</b> Rencontres et actions culturelles pour l'insertion et l'intégration	<b>1 500 €</b>
<b>ASSOCIATION MIGRATION SOLIDARITÉ ET ECHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT</b> Animations de Proximité à Cronembourg et HautePierre La Maison Digitale à la Cité Ampère	<b>7 000 €</b> 4 000 € 3 000 €
<b>COORDINATION ALSACIENNE DE L'IMMIGRATION MAGHRÉBINE</b> Mémoire et Histoire de l'immigration Vie associative et le lien social dans les quartiers populaires Vieillessement de l'immigration et accès aux droits	<b>13 000 €</b> 3 000 € 3 000 € 7 000 €
<b>MOUVEMENT ATD QUART MONDE</b> Festival des Savoirs et des Arts - Quartier du Port du Rhin - Strasbourg	<b>500 €</b>
<b>TROC SAVOIRS</b> Elsau, Montagne Verte, quartiers apprenants	<b>3 000 €</b>
<b>W-FIGHT STRG</b> Conférence Inspirante année 2025	<b>1 500 €</b>

<b>VIVRE</b>	<b>2 500 €</b>
La cohésion sociale à travers le film "L'intégration en France"	1 000 €
Agissons pour notre environnement	1 500 €
<b>UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS-RHIN</b>	<b>1 900 €</b>
Café des Habitants d'Ampère : "L'instant Thé ou Café"	1 000 €
Les rendez-vous de l'environnement et de la citoyenneté d'Ampère	900 €
<b>MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES COMITE DE STRASBOURG</b>	<b>1 500 €</b>
Activités autour de l'exposition nationale du MRAP "Voyageuses, voyageurs, que veulent-ils ?" dans deux centres socioculturels et les quartiers concernés	
<b>SOPHIE DJIKOLAJ WEISS</b>	<b>1 300 €</b>
Théâtre-forum : Le harcèlement et si on en parlait	
<b>VOISIN MALIN</b>	<b>6 000 €</b>
Mission d'information et de sensibilisation en porte-à-porte sur la thématique du livre auprès des habitants de l'Elsau et/ou de la Montagne Verte	
<b>MAISON DES JEUX DE STRASBOURG</b>	<b>3 000 €</b>
Les seniors games	
<b>ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS GRAND EST</b>	<b>1 200 €</b>
Sobriété énergétiques	
<b>CONTACT ET PROMOTION</b>	<b>3 000 €</b>
Action de socialisation et d'éducation à la protection de l'environnement	
<b>LES COLS VERTS STRASBOURG</b>	<b>3 000 €</b>
Ateliers de sensibilisation à l'agriculture urbaine et à l'alimentation à la ferme maraîchère pédagogique du Hohberg	
<b>STRASBOURG INITIATION NATURE ENVIRONNEMENT (SINE)</b>	<b>4 000 €</b>
La nature dans les quartiers - Neuhof Meinau	
<b>OCTOP'US</b>	<b>2 000 €</b>
Le rhin nouveau : eaucéan des possibles	
<b>VRAC STRASBOURG EUROMETROPOLE</b>	<b>5 000 €</b>
Développement d'un groupement d'achat et sensibilisation autour de l'alimentation durable dans les QPV	
<b>MOBILEX</b>	<b>2 000 €</b>
Cité Mobile - Mobilité Inclusive en QPV	
<b>RELAIS CHANTIERS</b>	<b>3 000 €</b>
La commande publique au service de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté	
<b>SOLIDARITEAM</b>	<b>3 000 €</b>
Job-dating Soldari'sport	
<b>DIMENSION CULTURELLE LOISIR INSERTION CITOYENNE</b>	<b>3 000 €</b>
Le parcours de la vocation	
<b>SPORTING STRASBOURG FUTSAL</b>	<b>3 500 €</b>
Les vendredis du futsal, du jeu à l'emploi	
<b>ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE</b>	<b>4 000 €</b>
Le mentorat : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	
<b>COMPAGNIE 12:21</b>	<b>2 000 €</b>
Apprentissage de la langue française par la pratique artistique	



<b>ASSOCIATION GÉNÉRALES DES INTERVENANTS RETRAITÉS ABCD (ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE)</b> Ateliers sociolinguistiques à destination du public de la zone d'attraction du CSC Au-delà des Ponts, situé dans le QPV du Port du Rhin (QP067020). Apprentissage du Français et savoirs fondamentaux.	<b>4 000 €</b>
<b>COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS GRAND EST</b> Bien Etre et Forme	<b>1 800 €</b>
<b>INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE GRAND EST</b> L'insécurité alimentaire des familles en situation de précarité économique et/ou sociale : un enjeu du Plan Alimentaire Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg	<b>5 000 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **446 900 €**, sur la ligne suivante : fonction 020, nature 6574, activité DL04B, programme 8012.
- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture – Mission Développement des publics**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN</b> Anim'Ton Quartier - Volet 10 Festival Famille en Herbe	<b>1 000 €</b>
<b>ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT</b> Accompagnement des familles engagées dans le projet CHAM	<b>8 000 €</b>
<b>ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATION</b> Ciné plein air 2024	<b>1 100 €</b>
<b>MOUVEMENT ATD QUART MONDE</b> Bibliothèque de rue Quartier du Port du Rhin Strasbourg	<b>2 000 €</b>
<b>AUDIORAMA</b> Musiques aux quartiers Neuhof – Meinau 2024	<b>1 000 €</b>
<b>AVLAB</b> Ateliers d'initiations DIY aux machines outils - numérique du Fablab des Ateliers Eclairés à la Coop	<b>5 000 €</b>
<b>BALLADE</b> Cités en musique Spach Cro : la cité musicale Un pont musical au Port du Rhin	<b>9 500 €</b> 1 500 € 6 000 € 2 000 €
<b>COLLEGE STOCKFELD</b> Classes orchestre 6e-5e - Collège Stockfeld - Cité éducative	<b>3 800 €</b>
<b>COLORS URBAN ART</b> Un festival pour tous !	<b>2 500 €</b>
<b>CONTACT ET PROMOTION</b> Développement du secteur Culture	<b>1 500 €</b>
<b>CSC DE LA MONTAGNE VERTE</b> Comédie Musicale Ateliers & spectacle - Coquelicots	<b>4 000 €</b> 2 000 € 2 000 €
<b>CSC DE LA ROBERTSAU</b> Harmonie à travers la Musique : Éduquer et Inspirer dans les Quartiers Prioritaires	<b>2 000 €</b>

<b>CSC DU FOSSE DES TREIZE</b> Éveil artistique pour les enfants du QPV	<b>4 000 €</b>
<b>EDIFIS</b> Socialisation par l'orchestre	<b>4 000 €</b>
<b>GAMELAN KUMANDANG</b> Découverte et pratique régulière du Gamelan pour les habitant.e.s du quartier de la Meinau.	<b>7 000 €</b>
<b>HANATSUMIROIR</b> Action culturelle jeune public dans les QPV Expressions d'Elles #3	<b>5 500 €</b> 3 000 € 2 500 €
<b>HORIZOME</b> Horizome 2024 : Arts et créativité : L'art au pied des immeubles	<b>10 000 €</b>
<b>INACT</b> Vidéo présent	<b>1 000 €</b>
<b>JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE</b> Ciné Plein Air – HTP Kanashimi, la danse de la résilience	<b>3 400 €</b> 1 500 € 1 900 €
<b>LIFETIME PROJECTS</b> Spach en créa : stage de création artistique pour enfants	<b>3 000 €</b>
<b>LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO</b> Habitions ensemble le Polygone - Figures communes 2024	<b>4 000 €</b>
<b>SPEAKER</b> Cinéma de Plein Air 2024 Lumière sur mon quartier 2024	<b>5 000 €</b> 2 500 € 2 500 €
<b>STIMULTANIA</b> Affaire de Famille Prendre la parole	<b>3 000 €</b> 3 000 € 2 000 €
<b>STURM PRODUCTION</b> Les Music&lles à HautePierre	<b>3 500 €</b>
<b>TÔT OU T'ART</b> Dynamique territoriale autour des droits culturels des personnes sur le territoire de la Ville et Eurométropole de Strasbourg	<b>5 000 €</b>
<b>UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS-RHIN (CLCV UD67)</b> Contes et Lectures Ampère	<b>1 500 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de 103 300 € sur la ligne suivante fonction 311, nature 65748, activité CU01G, programme 65.
- d'attribuer au titre de la **Direction du Numérique et des systèmes d'information - Inclusion numérique**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION MIGRATION SOLIDARITÉ ET ECHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT</b> La fabrique de l'e-citoyenneté : des web trotteurs pour une utilisation citoyenne du web	<b>8 000 €</b>
<b>LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS RHIN</b> Déambu'Lab, espace itinérant d'éducation au numérique	<b>3 000 €</b>

<b>CYBERGRANGE</b> Accompagnement numérique des habitants et des jeunes et animation des acteurs de la médiation numérique	<b>15 000 €</b>
<b>EMMAÛS CONNECT FONDATEUR ABBÉ PIERRE</b> Projet multi quartiers - Accompagner aux compétences numériques et équiper les publics fragiles dans 4 CSC de l'Eurométropole	<b>7 000 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **33 000 €** sur la ligne suivante : fonction 60, nature 65748, activité DU06A.
- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

<b>ACADEMIE EUROPEENNE DES SPORTS</b> West round Olymp'week Hiver / Printemps 2024	<b>1 000 €</b>
<b>AJF HAUTEPIERRE</b> Favoriser la pratique encadrée du football à Hautepierre	<b>1 500 €</b>
<b>ALLEZ LES FILLES</b> Pratique de la boxe féminine et séances de prévention protection défense féminine contre toutes formes de violences faites aux femmes.	<b>5 000 €</b>
<b>CLUB ALPIN DE STRASBOURG</b> Développement de l'escalade et des activités de pleine nature au Neuhof	<b>3 000 €</b>
<b>ENTENTE FCSK06</b> En-Jeux d'égalité	<b>2 000 €</b>
<b>NOUVELLE LIGNE</b> Stage de glisse NL Rolling School pour les jeunes du CSC Au-delà des ponts	<b>1 200 €</b>
<b>SPORT CHEMINOTS STBG</b> Du rugby à l'école à l'école de rugby	<b>3 000 €</b>
<b>SPORTING STRASBOURG FUTSAL</b> Médiation, Education, Pratique Féminine et Mixité par le sport à l'Elsau	<b>7 600 €</b>
Mercredi du futsal	3 000 €
Activités sportives en accès libre	2 500 €
	2 100 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de 24 300 € sur la ligne suivante : fonction 326, nature 65748, activité SJ03B, programme 8056.
- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme territoire - Mission Parc naturel urbain**, les subventions suivantes :

<b>TUNAWEZA</b> Ouverture du Jardin Mélanie vers les habitants de la Cité de l'Ill	<b>2 500 €</b>
<b>ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN</b> Jardin et Ecocitoyens 2024	<b>2 500 €</b>
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE</b> Rencontres Nature entre habitants 2024	<b>3 500 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de 8 500 €, sur la ligne suivante : activité AD00A, nature 65748, programme 8090, fonction 501,

- d'attribuer au titre de la **Direction du Développement économique et de l'attractivité, Service Emploi économie solidaire**, la subvention suivante :

<b>RELAIS CHANTIERS</b> Le commande publique au service de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté	<b>8 000 €</b>
---	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : nature 65748, activité DU05D, programme 8127, fonction 65,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Mission Lutte contre les discriminations**, la subvention suivante :

<b>LIFETIME PROJECTS</b> Lutter contre les discriminations - Prévenir des dangers des Fakes News	<b>2 500 €</b>
---	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : activité ASOOF, nature 65748, fonction 40.
- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'éducation – Service Périscolaire éducatif**, la subvention suivante :

<b>ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN</b> Graines de Philo (3-11 ans)	<b>3 000 €</b>
<b>ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE</b> Le mentorat : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	<b>11 000 €</b>
<b>LE MAILLON</b> Laboratoires d'Exploration des Outils et du Banal	<b>1 100 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **15 100 €**, sur la ligne suivante : fonction 284, nature 65748, activité DE02C.
- d'attribuer au titre de la **Mission Droit des femmes égalité de genre**, les subventions suivantes :

<b>CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU BAS-RHIN</b> BAIE - Le bureau d'accompagnement individualisé à l'emploi du CIDFF67 Action collective d'information juridique et sociale de proximité Education à l'égalité Strasbourg	<b>7 000 €</b> 2 000 € 3 000 € 2 000 €
<b>ASTU ACTIONS CITOYENNES INTERCULTURELLES</b> En mouvement avec les femmes pour l'égalité	<b>5 000 €</b>
<b>EDIFIS</b> Favoriser l'accès aux besoins intimes essentiels des femmes en situation de précarité au quartier du Neuhof	<b>3 000 €</b>
<b>ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT</b> Les femmes se prennent en main à Koenigshoffen.	<b>7 000 €</b>

<b>PLURIELLES</b> Chemin faisant - marches interculturelles	<b>4 000 €</b>
<b>ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN</b> Anim'Ton Quartier - Volet 6 Femmes et montée en compétences	<b>2 000 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **28 000 €**, sur la ligne suivante : fonction 524, nature 6574, activité DF00B, programme 8029
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Service Jeunesse éducation populaire**, les subventions suivantes :

<b>ARACHNIMA</b> Arachnima en tournée 2024	<b>122 000 €</b>
<b>ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE</b> Le mentorat : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	<b>15 000 €</b>
<b>MAISON DES JEUX DE STRASBOURG</b> Caravane des jeux 2024	<b>9 000 €</b>
<b>TÔT OU T'ART</b> Dynamique territoriale autour des droits culturels des personnes sur le territoire de la Ville et Eurométropole de Strasbourg	<b>9 000 €</b>
<b>UNISTRA</b> L'université ramène sa science dans les quartiers	<b>2 500 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **157 500 €**, sur la ligne suivante : fonction 338, nature 65748, activité AS11C.
- d'attribuer au titre de la **Direction des Evènements** les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION LES SONS D'LA RUE</b> Soutien aux actions 2024 des sons d'la rue dans le cadre de la politique de la ville	<b>3 000 €</b>
--	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 311, nature 65748, activité PC02B, programme 8038.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Service Santé autonomie**, les subventions suivantes :

<b>ASS DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE</b> Réseau départemental des PAEJ - Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes	<b>23 175 €</b>
<b>ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN</b> Projet Réseau Santé "Du Je au Nous" 2024	<b>6 000 €</b>
<b>ASSOCIATION CITE SANTE NEUHOF</b> Santé participative	<b>8 000 €</b>
<b>ASSOCIATION NADI CHAABI</b> Club des seniors d'ici et d'ailleurs	<b>4 500 €</b>

<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU-DELÀ DES PONTS</b> Projet "J'agis pour ma Santé" 2024	<b>4 000 €</b>
<b>EDIFIS</b> ODYSSEE Neuhof_2024_ Les compétences psychosociales, un levier pour la promotion de la santé des jeunes et des familles	<b>6 000 €</b>
<b>LES PETITS FRERES DES PAUVRES</b> Déploiement du dispositif veilleur sénior Cronembourg, Ampère, Esplanade, quartier des quinze	<b>30 000 €</b>
<b>MIGRATIONS SANTE ALSACE</b> Favoriser l'accès à la santé en direction des populations migrantes Prévention et lutte contre les discriminations dans le domaine de la santé: mobiliser les habitant·e·s, former et mettre en réseau des acteur·ice·s professionnel·le·s de la santé et du social.	<b>10 500 €</b> 6 000 € 4 500 €
<b>INITIATIVES DE LA MONTAGNE VERTE</b> J'aime mon quartier	<b>17 000 €</b>
<b>CLUB SENIOR DE L'ORANGERIE</b> Projet sport santé adapté aux séniors	<b>1 000 €</b>
<b>MAISON DE SANTE HAUTEPIERRE</b> Santé participative	<b>4 000 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **114 175 €**, comme suit :
  - pour le service Santé, 61 675 € sur la ligne : activité AS05D, fonction 41, nature 65748,
  - pour le service Autonomie, 52 500 € sur la ligne : activité AS05L, fonction 420, nature 65748,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Département Développement des politiques sociales**, les subventions suivantes :

<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES DU BAS RHIN</b> La P@sserelle Numérique du CDAFAL67	<b>5 000 €</b>
<b>ASSOCIATION MIGRATION SOLIDARITÉ ET ECHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT</b> La Maison Digitale à la Cité Ampère Ecrivain Public	<b>6 000 €</b> 3 000 € 3 000 €
<b>LA RESU</b> Espace des possibles, un espace de travail partagé associatif au Neuhof	<b>2 800 €</b>
<b>CONTACT ET PROMOTION</b> Accompagnement dans les démarches dématérialisées des habitant·es de HautePierre et des apprenant·es fle Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle : Ateliers sociolinguistiques	<b>26 000 €</b> 3 000 € 23 000 €
<b>RETRAVAILLER ALSACE</b> Transition pro - Seniors résidant majoritairement en QPV	<b>4 400 €</b>
<b>JEUNES EQUIPES D EDUCATION POPULAIRE</b> Accompagnement social et mobilisation vers l'emploi des personnes bénéficiaires des minimas sociaux et/ou bénéficiaires du RSA Atelier Sociolinguistique de Proximité à visée sociale (FLE)	<b>12 500 €</b> 9 000 € 3 500 €

<b>ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER</b> Ateliers d'acquisition de savoirs socio-linguistiques 2024	<b>7 066 €</b>
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE</b> Action d'insertion sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique	<b>1 000 €</b>
<b>ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU</b> Ateliers socio-linguistiques 2024	<b>5 500 €</b>
<b>ASSOCIATION FOSSÉ DES TREIZE</b> Ateliers socio linguistiques tous publics QPV Laiterie	<b>4 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU</b> Apprentissage du français à visée sociale, culturelle et citoyenne	<b>4 000 €</b>
<b>EVEIL MEINAU</b> Français Langue Étrangère ( FLE)	<b>1 000 €</b>
<b>ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN</b> Ateliers sociolinguistiques à Koenigshoffen et Hohberg	<b>10 600 €</b>
<b>CHEMINS D'ÉCRITURES</b> La 30 <sup>ème</sup> édition de la manifestation du Plaisir d'écrire et de dire, pour les publics éloignés de la lecture, de l'écriture et de la culture.	<b>1 500 €</b>
<b>PLURIELLES</b> Action linguistique sur le QPV Laiterie	<b>10 300 €</b>
<b>UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS-RHIN</b> Français Langue Etrangère Ampère	<b>1 500 €</b>
<b>VIVRE</b> Accompagnement et aide à l'intégration citoyenne, soutien aux démarches et apprentissage du français pour les populations russophones.	<b>5 000 €</b>
<b>ASSOCIATION SOLIDARITE CULTURELLE</b> La langue française: Apprendre par le biais de la couture et agir contre toute déformation de cette langue	<b>1 200 €</b>
<b>ASSOCIATION LES DISCIPLES</b> Ateliers socio-linguistiques « Lire et écrire »	<b>1 500 €</b>
<b>COLLEGE JACQUES TWINGER</b> La Famille à l'école	<b>3 000 €</b>
<b>LE PARCOURS</b> Construire la mise en confiance et l'estime de soi auprès de personnes, sur le plan personnel, social et dans l'insertion professionnelle, par un travail sur l'apparence et l'image.	<b>12 000 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de 125 866 €, sur la ligne suivante : fonction 420, nature 65748, activité AS01B.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

*Madame Lucette TISSERAND ainsi que Messieurs Nicolas MATT et Hervé POLESI précisent qu'ils ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**47 Dispositif national "Notre école faisons-la ensemble" NEFE : partenariat entre la ville de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide l'imputation de la dépense de 82 600 € sur les crédits inscrits au budget 2024 de la ville de Strasbourg dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 106 000 € (budget de fonctionnement sous CRB DE01B) et de 14 000 € (budget investissement prg. N °37 sous CRB DE01),
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à faire procéder au mandatement des dites dépenses et à signer les conventions qui y sont relatives.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

**48 Contributions obligatoires aux écoles privées de Strasbourg sous contrat d'association et subventions de fonctionnement aux écoles privées sous contrat simple - changement de période de référence pour le calcul des contributions obligatoires.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - la détermination des nouveaux forfaits communaux, pour les classes sous contrat d'association, à hauteur de 877 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 904 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2023/2024 (forfaits calculés sur la base du CA 2022),
  - le versement des participations (cf. annexe n°1) pour les classes sous contrat d'association à douze écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2023/2024,
  - le changement de la période de référence pour le calcul des contributions obligatoires avec la réduction à 1 an du décalage entre la période de versement (année N) et la période de référence (année N-2) en optant pour :
    - le versement d'un acompte en mars de l'année N sur la base des forfaits de l'année N-2 (cf. alinéa 1 et 2 ci-dessus), proposé dans la présente délibération,
    - le versement du solde au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année N sur la base des forfaits de l'année N-1, dont le montant du solde est égal à la différence entre les valeurs des forfaits N-2 et N-1, soumis au Conseil par une délibération complémentaire à l'automne,
  - la reconduction des forfaits 2023, pour les classes sous contrat simple, soit 554 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 019 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2023/2024,
  - en conséquence, l'attribution des subventions suivantes (cf. annexe n°2) pour les classes sous contrat simple à quatre écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2023/2024 :



Ecole AQUIBA :	166 598 €
Ecole MICHAËL :	18 282 €
Ecole YÉHOUDA HALEVI :	42 104 €
Ecole BETH HANNA LOUBAVITCH :	45 982 €
<b>TOTAL :</b>	<b>272 966 €</b>

- décide :
  - pour les forfaits communaux, l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au budget 2024 de la ville de Strasbourg, fonction 213, nature 6558, CRB DE01C,
  - pour les subventions, l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au budget 2024 de la ville de Strasbourg, fonction 213, nature 65748, progr 8027, CRB DE01C,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

**Adopté. Pour : 42 voix – Contre : 6 voix – Abstention : 0 voix**  
(détails en annexe)

#### **49 Attribution de subventions au titre de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer la subvention suivante :

Association de gestion de la maison des associations (Maison des Associations de Strasbourg) (Volume 61 folio 119)	260 000,00 €
---	--------------

- d'imputer cette subvention pour un montant total de 260 000 € au compte AS11C-338-65748,
- de renouveler la convention de mise à disposition des locaux au profit du centre socio culturel AU-DELA DES PONTS (CSC ADP),
- d'approuver les modifications relatives à la convention de mise à disposition des locaux avec l'association Départementale Les Francas du Bas-Rhin,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer toutes les conventions et documents y afférents.

*Les membres du conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison des Associations ne prennent part ni au débat, ni au vote (Mesdames Catherine TRAUTMANN, Rébecca BREITMAN, Carmen PAOLONE, Christelle WIEDER ainsi que Monsieur Joris CASTIGLIONE).*

*Madame la Maire précise également que Monsieur Owusu TUFUOR ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## 50 Association Adèle de Glaubitz / Maisons de la Croix - garantie d'emprunt pour un prêt.

Le Conseil, vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales, vu l'article 2305 du Code civil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt souscrit par l'Association « les Maisons de la Croix », ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la somme en principal de 4 400 000 euros (quatre millions et quatre cent mille euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ce Prêt constitué de 1 Ligne (s) du Prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation extension d'un bâtiment destiné aux SESSAD pour enfants handicapés, située 80, Avenue du Neuhof, 67100 Strasbourg.

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

### Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PHARE
Montant :	4 400 000 euros
avec préfinancement : Durée totale :	
- Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
- Durée de la phase d'amortissement :	100 trimestres
- Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	aucune
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 %  Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts.
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)

Taux de progressivité de l'échéance :	profil « Amortissement prioritaire » : sans objet
---------------------------------------	---

- d'accorder la garantie de la collectivité pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, cette garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- d'engager la collectivité, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, dans les meilleurs délais, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

- de s'engager pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à intervenir au nom de la ville de Strasbourg et à signer tous les documents contribuant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté. Pour : 44 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 10 voix**  
(détails en annexe)

## 51 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'allouer les subventions suivantes :

Home Protestant	100 000 €
Centre Bernanos	20 000 €
Plate-forme de solidarité de Strasbourg Neudorf	3 500 €
CASAS	110 000 €
Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Bas-Rhin	75 000 €

- d'imputer ces subventions pour un montant total de 308 500 € au compte 424-65748 – progr 8078-AS10A dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 142 060 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

**Adopté à l'unanimité**

**52 Tarification solidaire/Accès à l'API-Impôts particuliers.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide d'utiliser l'API Impôt Particulier de la DGFIP, pour récupérer les données fiscales des concitoyens avec leur accord et calculer leur quotient familial, selon la formule suivante :

$$QF_{EMS} = \frac{\text{Revenus imposables}}{\text{Nbparts}_{FISC} + \frac{1}{2} \text{part pour les Personnes seules et familles monoparentales}}$$

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## RÉSOLUTIONS

**53 Résolution présentée par le groupe Un nouveau souffle pour Strasbourg - Pour la mise en place d'une enquête externe et indépendante sur les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.**

L'articulation entre le cabinet de la maire de Strasbourg et le cabinet de la présidente de l'Eurométropole avec l'administration est dysfonctionnelle. Suite à la parution d'un article faisant état de nombreuses pressions et de faits de harcèlement au sein de la direction de la communication, notre groupe souhaite attirer votre regard sur l'importance de mener une enquête externe complémentaire.

La sonnette d'alarme a été tirée dès le 9 mars 2023, avec un signalement initial suivi d'arrêts-maladies, de dépressions, et même d'une menace de suicide, aboutissant à un recensement de quatorze agents ayant porté ces faits à l'attention de la médecine du travail, puis à la cellule d'alerte et d'écoute. Les dysfonctionnements actuellement mis en lumière ne font que rappeler des difficultés déjà signalées par des organisations syndicales il y a plusieurs années.

Cette situation est exacerbée par un chassé-croisé au sein du cabinet et de la direction générale des services. La valse des directeurs de cabinet est désormais combinée à celle de la direction générale des services. Votre cabinet et votre direction générale des services en sont à leur troisième changement de direction. En 3 ans, nous avons dû composer avec trois changements à la tête du cabinet et trois changements à la tête de l'administration. Depuis quelques mois, nous avons même deux codirecteurs de cabinet qui dirigent un seul cabinet pour l'ensemble de la métropole. Autant d'éléments d'instabilité et d'opacité qui relèvent d'un grave dysfonctionnement managérial, d'une absence de projets clairs et d'un manque de confiance entre élus au plus haut niveau politique de la collectivité.

Par ailleurs, cela s'est reflété et se reflète toujours dans la politique de recrutement de la collectivité pour qui la gestion humaine est reléguée au second plan. Bien que 300 postes aient été créés, cela s'est fait sans une analyse précise des besoins, en négligeant les agents et services qui soutiennent et assurent au quotidien le service public. L'ajustement s'est limité à l'ajout de personnel, sans considération adéquate pour l'impact sur le bien-être des agents, entraînant une augmentation des souffrances au travail. Le personnel est donc devenu une variable d'ajustement, le quantitatif l'emportant sur le qualitatif.

Ce manque de clarté des objectifs, de communication lisible et parfois, même, de considération des agents s'est traduit par une multiplication des arrêts de travail, des burn-out et des démissions. Comment satisfaire une demande si elle s'accompagne d'une contre-demande quelques jours plus tard, pour ne pas dire quelques heures ?

Hier, c'était le service des ressources humaines qui tirait la sonnette d'alarme, aujourd'hui, c'est le service communication, demain tout laisse à penser que cela en sera un autre. Les 14 signalements réalisés ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Il est essentiel que ces agents, qui ont eu le courage de dénoncer leurs conditions de travail, soient protégés. Il serait incompréhensible qu'ils soient « remerciés » juste pour avoir pointé du doigt les lacunes managériales de la collectivité. Les agents ne doivent aucunement être pris entre le marteau et l'enclume.

Une enquête administrative a été réalisée par un cabinet d'avocats mandatés par vos soins. Toutefois, il est crucial de souligner que cette enquête administrative a pour seul objectif d'établir la matérialité des faits et des circonstances des signalements. Autrement dit, cette enquête ne servira qu'à s'assurer de la véracité des allégations portées à la connaissance de la collectivité sans permettre une mesure exhaustive de l'ampleur des faits de harcèlement et des pressions exercées. En somme, vous vous assurez de la véracité des faits, mais en aucun cas vous ne vous interrogez sur la cause profonde de ce mal-être au travail.

C'est pourquoi nous vous demandons de lancer une enquête externe et indépendante sur les risques psychosociaux liés à l'articulation entre le cabinet et les services de la Ville. Cet audit doit constituer une analyse approfondie des méthodes et stratégies de fonctionnement des services concernés et du management de la collectivité. Elle offrira ainsi une vision élargie des actions bénéfiques à la collectivité et aux agents, tout en identifiant les points à corriger pour améliorer la qualité de vie au travail. Notre groupe est convaincu que cette initiative renforcera l'engagement de la collectivité en faveur du bien-être de ses agents et contribuera à instaurer un environnement de travail sain et respectueux pour tous. Autant d'éléments qui permettront aussi d'améliorer le service qui sera rendu au public. Nous sommes convaincus qu'investir dans l'humain, c'est le meilleur moyen de proposer encore un meilleur service aux habitants de Strasbourg et de sa métropole.

Le Conseil municipal ne peut rester sourd aux souffrances des agents. Afin que ces derniers puissent faire leur travail dans les meilleures conditions que possible et rendre le meilleur service public aux habitants, le Conseil municipal, par cette résolution, approuve les décisions suivantes :

- la mise en place d'une enquête externe et indépendante sur les risques psychosociaux liés à l'articulation entre le cabinet et les services de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, en complémentarité de l'enquête administrative qui a eu lieu.

- le respect d'une indépendance totale de l'enquête par le choix d'un cabinet d'audit avec lequel la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole n'ont aucun lien de subordination via des parts sociales ou le présence d'élus au sein du conseil d'administration.
- la consultation des organisations syndicales de la collectivité et leur participation aux diverses commissions relatives à la qualité de vie et au bien-être des agents au travail afin d'avoir un regard le plus large et exhaustif possible des différents comportements constitutifs de pressions et/ou de faits de harcèlement.

**Rejeté. Pour : 16 voix – Contre : 40 voix – Abstention : 0 voix**  
*(détails en annexe)*

**54 Résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Pour la mise en place d'un tarif de stationnement pour les aidants familiaux.**

Exposé des motifs :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend officiels la place et le rôle des aidants familiaux. Ce texte a été complété par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et qui définit la notion de « proche aidant » d'une personne âgée en perte d'autonomie.

Est considéré comme un aidant le conjoint, le partenaire, un parent ou un allié ou une personne résidant avec elle et entretenant avec elle des liens étroits et stables et qui lui apporte son aide pour une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne de manière régulière et fréquente à titre non professionnel.

S'occuper d'un proche malade et/ou en perte d'autonomie est un défi quotidien pour les aidants familiaux qui doivent assumer cette charge mentale, physique et économique en plus de leur propre vie personnelle et professionnelle. Accompagner un proche face à la maladie et au vieillissement est souvent émotionnellement et moralement lourd. C'est pourquoi la loi a prévu un certain nombre de dispositifs pour les accompagner et alléger leur quotidien : allocation journalière, aide au répit, aides fiscales, formation...

Plus de 9 millions de Français et des milliers de Strasbourgeois sont dans cette situation de vie difficile. À notre échelle, avec empathie et pragmatisme, notre devoir comme collectivité de proximité est de prendre notre part dans cet allègement de leur quotidien.

La nouvelle politique de stationnement adoptée à Strasbourg en mars 2023 a eu un double impact dans ce domaine : elle a compliqué le quotidien de personnes déjà aidantes en ayant un impact fort sur leur pouvoir d'achat par la hausse des tarifs ou le passage en zone payante du secteur où vit le proche qu'ils assistent et elle a contraint certains proches à devenir aidants face aux désistements d'aides à domiciles ne souhaitant plus se rendre dans certains secteurs de la ville.

Pour certains aidants familiaux, il en coûte aujourd'hui plusieurs centaines d'euros par mois pour venir s'occuper de leur proche plusieurs fois par jour en tenant compte de six jours de

tarification par semaine. Cette charge budgétaire nouvelle vient accabler nombre d'entre eux qui ne savent plus comment boucler leur budget à la fin du mois.

Afin d'apporter une réponse à cette problématique très précise, concrète et éminemment humaine, il est proposé au Conseil municipal de Strasbourg la création d'une tarification spéciale pour les aidants familiaux, leur permettant ainsi un accès facilité et à un coût maîtrisé au domicile du proche aidé

Résolution :

Considérant la nature particulière de la mission menée par les aidants familiaux, et au regard de la nécessité de les soutenir et ne pas entraver leur mission essentielle, le Conseil municipal de Strasbourg décide de la création d'une tarification dédiée au stationnement en voirie pour les aidants familiaux tels que définis par la loi :

- pour tout aidant bénéficiant déjà d'un abonnement résident, cet abonnement sera valable dans le secteur de son domicile et dans le secteur d'habitation du proche aidé.
- pour tout aidant ne bénéficiant pas d'un abonnement résident, celui-ci pourra avoir accès à un abonnement « aidant » au tarif de 15 € par mois valable dans le secteur d'habitation du proche aidé.

<p><b>Rejeté. Pour : 12 voix – Contre : 28 voix – Abstention : 6 voix</b> <i>(détails en annexe)</i></p>
--

## MOTIONS

### **55 Motion présentée par le groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyenne - Interdiction de l'utilisation d'animaux vertébrés vivants comme appâts dans le cadre de la pêche de loisir (pêche au vif).**

La technique de la pêche au vif consiste à utiliser comme appât un animal vivant, généralement un poisson, pour attraper de gros carnassiers. Les vifs, qui incluent les poissons rouges, peuvent être des poissons issus d'élevage ou avoir été pris par les pêcheurs eux-mêmes à cette fin après avoir été entassés vivants dans des seaux à vifs contenant peu d'eau pendant des périodes plus ou moins longues.

Les préoccupations des Françaises et des Français au sujet du bien-être animal sont grandissantes. La ville de Strasbourg, engagée en faveur de la cause animale pour laquelle elle a déjà mis en place de nombreuses mesures, considère que cette technique de pêche engendre une profonde souffrance animale et fait courir des risques aux écosystèmes.

La pêche au vif emploie en effet des techniques sources de souffrances avérées : l'eschage, c'est-à-dire l'accrochage du vif à un hameçon piqué dans la bouche, le pédoncule caudal ou le dos, et le lochage, qui consiste à passer un fil métallique sous la peau à l'aide d'une aiguille. En portant atteinte à l'intégrité physique du poisson, l'eschage et le lochage sont sources de douleur. À cela s'ajoutent le stress de la manipulation et de l'exposition à l'air libre, ainsi que l'usage d'ardillons, hameçons piqués d'une pointe.

Mettre fin à la pêche au vif aura aussi un impact écologique. Cette forme de pêche fait peser des menaces sur la biodiversité par l'introduction d'espèces exotiques ou la diffusion de virus. Des poissons utilisés comme appâts vivants sont en effet dispersés ainsi dans des milieux dont ils ne sont pas originaires et ce déplacement de population de vertébrés, parfois d'élevage, vers des milieux sauvages a un impact sur la faune et la flore locales, générant une pollution génétique des espèces autochtones.

La pêche au vif, c'est enfin le risque de transmission de maladies qui se propagent des appâts vers les milieux où ils sont utilisés. Une étude américaine (Mc Cann, 2012) effectuée sur ce sujet a permis de recenser dans 44 % des poissons-appâts examinés la présence de 39 virus différents et alerte sur cette pratique qui nous conduit à modifier les milieux et à favoriser le risque de transmission virale aux populations de poissons sauvages avec des conséquences désastreuses.

Certains pêcheurs relâchent dans la nature les vifs inutilisés. Si ces rescapés ont la vie sauve, cette pratique contribue néanmoins à augmenter les risques de transmission de maladie et d'invasion biologique. En effet, l'utilisation de vifs, si ceux-ci n'ont pas été capturés dans le milieu où ils seront utilisés, présente des risques importants de transmission de pathogènes aux poissons sauvages.

Interdire la pêche au vif, ce n'est pas interdire la pêche. C'est la limiter à des pratiques qui n'engendrent pas de souffrance supplémentaire inutile et soient respectueuses des écosystèmes.

*Considérant les préoccupations grandissantes des Françaises et des Français au sujet de la condition animale,*

*Considérant que cette pratique de pêche provoque la mort de deux fois plus d'animaux (le vif et son prédateur) que la pêche qui n'a pas recours à des appâts vivants,*

*Considérant l'article L. 515-14 du Code civil qui reconnaît que « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. »,*

*Considérant l'article L. 214-3 du Code rural et de la pêche maritime : « Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. »,*

*Considérant l'article L. 521-1 du Code pénal : « Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.»,*

*Considérant l'article R. 655-1 du Code pénal : « Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe »,*

*Considérant que la pêche au vif est une pratique déjà interdite dans plusieurs pays d'Europe dont l'Allemagne, l'Autriche (Haute-Autriche et Carinthie), l'Ecosse, l'Irlande (en eau douce) et en Suisse.*

***Le Conseil Municipal appelle Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire à mettre en place, en concertation avec les acteurs concernés, une réglementation nationale visant l'interdiction partout en France de l'utilisation d'animaux vertébrés vivants comme appâts.***

**Adopté. Pour : 39 voix – Contre : 4 voix – Abstention : 9 voix**  
*(détails en annexe)*



**56 Motion présentée par le groupe Strasbourg Ecologiste Et Citoyenne - Soutien en aide au monde éducatif pour un meilleur accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap à l'école.**

Depuis le début du mandat, Strasbourg a fait le choix d'une priorité forte pour les écoles et les structures de petite enfance à travers différentes mesures, dont la poursuite du recrutement d'ATSEM, la rénovation thermique des écoles, la création de nouveaux groupes scolaires, la végétalisation des cours d'écoles et des établissements de la petite enfance et un soutien à la caisse des écoles. Cette priorité pour les enfants et la jeunesse strasbourgeoise est un engagement fort de notre ville, qui se traduit par une forte hausse de nos budgets d'investissements dans ces secteurs.

Les compétences municipales s'exercent en complémentarité de celles de l'Éducation nationale, qui seront, demain, directement concernées par les mesures d'économies annoncées par le Gouvernement. Au total, ce sont 700 millions d'euros d'économies qui ont été pris par décret pour ce seul ministère et qui viennent mettre à mal un service public d'ores et déjà en crise. Ces économies vont entraîner la suppression d'environ 2500 postes de professeurs, la mise à mal des projets de réussite éducative ainsi que la réduction des moyens consacrés aux structures périscolaires et au temps de vie scolaire.

Une partie essentielle de ce service public du quotidien sera encore fragilisée par ces économies, alors même qu'elle n'est pas complètement assurée aujourd'hui.

Il y a, d'après la presse locale, et depuis la rentrée 2023, plus de 60 élèves en situation de handicap dans le Bas-Rhin qui ne bénéficient pas de l'accompagnement auquel ils ont droit. Les élèves scolarisés dans les écoles strasbourgeoises ne font malheureusement pas exception. Selon Rue89 Strasbourg, à l'école Camille Claus, seuls quatre des dix élèves en situation de handicap étaient accompagnés par une personne formée.

La Défenseure des droits le rappelait dans un rapport daté de 2022 : l'Éducation nationale a une obligation de résultat. Elle se doit d'exécuter les notifications de la MDPH et ne peut justifier le défaut de prise en charge par « un budget insuffisant et/ou une pénurie de candidature ».

Ce sont pourtant près de 125 000 Accompagnant·es d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) - représentant environ 10% des effectifs de l'Éducation nationale – qui facilitent au quotidien l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Or les économies prévues par le Gouvernement concernent notamment cette prise en charge, avec environ 4 600 équivalent emplois d'assistant·es d'éducation et d'AESH qui ne sont plus financés.

Alors que leur rôle est essentiel, les AESH se trouvent également dans une situation de plus en plus précaire. En effet, les contrats de vingt-quatre heures sont généralement rémunérés autour de 800 euros net par mois, soit en dessous du seuil de pauvreté. Seul 2 % des AESH travaillent à temps complet et 16,3 % sont titulaires en CDI.

En 2023, de l'avis du ministère, les crédits étaient insuffisants pour couvrir les besoins dans notre pays comme sur notre territoire ; qu'en sera-t-il en 2024 alors que les budgets du ministère viennent de connaître un coup de rabot important ?

Reconnaissant l'importance de garantir que les établissements scolaires soient véritablement inclusifs et porteurs d'espoir pour les générations à venir, le Conseil municipal de Strasbourg demande à l'État :

- un vrai plan de soutien et de reconstruction pour l'école publique et les budgets nécessaires pour le mener,
- de renforcer les effectifs des AESH et des enseignants référents pour garantir que chaque enfant ou jeune avec des besoins spécifiques puisse être accompagné à hauteur de ceux-ci,
- de revenir sur les mesures d'économies budgétaires annoncées qui viendront fragiliser les conditions d'accueils des enfants,
- de doter les AESH d'un véritable statut, avec un accès au statut de fonctionnaire, leur donnant accès à un emploi pérenne et non précaire et avec les mêmes acquis que leurs collègues enseignant·es (primes REP et REP+, indemnités de résidences, pondération pour affectation multiple, formation continue...),
- de renforcer la médecine scolaire, pour qu'elle ait les moyens de détecter les situations de handicap et pour qu'elle puisse aller au-devant des familles en les accompagnant dans leurs démarches pour une meilleure inclusion de leur enfant,
- de renforcer la formation des enseignant·es en leur apportant des connaissances sur les différents types de handicaps, particulièrement les handicaps cognitifs invisibles qui restent encore peu connus.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

## **57 Motion de soutien au planning familial et à la garantie des droits des femmes.**

*Les deux motions relatives aux droits des femmes (points 57 et 61) ont donné lieu à un texte unique (motion ci-dessous).*

Ce mois de mars 2024 est historique, avec l'inscription de l'IVG dans la Constitution française, une première mondiale qui en appelle d'autres. C'est une avancée féministe majeure, qui ancre ce droit dans les valeurs portées par notre Nation. Par cette décision, la France montre une nouvelle fois le chemin du progrès, du droit et de la liberté.

Nous avons une pensée pour toutes celles qui, avant nous, ont mené les combats qui ont permis aujourd'hui d'inscrire l'IVG dans la Constitution. Mais nous savons aussi tout le chemin à parcourir et surtout l'obligation que nous avons de poursuivre la lutte. En effet, si la liberté de recourir à une interruption volontaire de grossesse est une avancée majeure pour les droits des femmes à disposer de leur corps, le droit effectif d'y avoir accès reste un combat.

Les atteintes aux droits des femmes ne connaissent pas de répit dans notre Ville. Le planning familial a encore été ciblé, la semaine dernière, par un tag haineux inscrit dans la nuit du 4 au 5 mars.

Ce type d'attaques et de propos anti-choix s'inscrivent directement contre les valeurs de la République et constituent un délit d'entrave à l'IVG. Les mouvements réactionnaires se cristallisent dès lors qu'un nouveau droit est conquis par les femmes.

Cet acte nous rappelle combien il est nécessaire, même en France, de continuer à protéger ce droit acquis de haute lutte. Il est de notre devoir d'élu·es de la République de défendre sans cesse les droits que l'on pense acquis et de soutenir leur évolution, car nous ne sommes jamais à l'abri d'un retour en arrière.

Par le présent texte, nous, élus de Strasbourg, condamnons avec la plus grande fermeté ces actes, et apportons tout notre soutien aux équipes bénévoles du Planning Familial 67, maillon essentiel dans l'accès à l'IVG pour nombre de femmes, et à toutes celles et ceux qui œuvrent pour préserver et rendre effectif chaque jour le droit à l'avortement.

Nous, élu·es du Conseil municipal de Strasbourg, appelons à ce que les auteurs de ces tags soient appréhendés et jugés avec la plus grande sévérité.

Nous, élu·es du conseil municipal de Strasbourg, demandons à ce que l'accès à ce droit soit garanti de manière universelle partout en France.

Nous, élu·es du Conseil municipal de Strasbourg, capitale des droits humains, réaffirmons notre attachement aux valeurs de la République et à l'effectivité des droits humains que nous défendons.

La victoire que constitue la constitutionnalisation du droit à l'IVG doit en appeler à d'autres. Le combat doit continuer ! Elu·es de Strasbourg, Ville des droits humains, nous appelons à l'inscription du droit à l'IVG dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Nous appelons à ce que l'ensemble des européennes voient ce droit leur être garanti par nos textes fondamentaux, communs alors que plusieurs États membres l'ont remis ou le remettent en cause. Nous réaffirmons que les droits des femmes sont des droits fondamentaux et universels.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

## **58 Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - Stop à la casse du service public postal !**

En 2010, la Poste est devenue une société anonyme à capitaux entièrement publics. Derrière ce changement de statut, il y a aussi un changement de fonctionnement : la Poste est maintenant soumise à un objectif de rentabilité pour rémunérer ses actionnaires que sont la Caisse des Dépôts et des Consignations, et l'État, à rebours de l'idée d'un service public dénué d'intérêts financiers et marchands.

Dans cette course à la rentabilité, la Poste cherche depuis lors à dégager des marges financières en augmentant les cadences de travail et en diminuant les frais de

fonctionnement. Dans cette perspective, la Poste visait en 2021 la fermeture en quatre ans, de la moitié de ses 5 300 bureaux, en plus des plus de 3 000 déjà fermés depuis 2017. Les bureaux de la Gare et de la Cathédrale ont été concernés, mais d'autres sont aujourd'hui à leur tour menacés, comme celui de l'Elsau.

Les exemples dans toute la France ne manquent pas, qu'il s'agisse de quartiers populaires ou de territoires ruraux. La Poste justifie ces fermetures par la baisse de fréquentation des bureaux. Elle contribue pourtant elle-même à cette baisse en restreignant régulièrement les horaires d'ouverture des bureaux qu'elle envisage de fermer.

Pour maintenir ses services, elle se repose soit sur des buralistes et des commerçantes, soit sur les communes, à qui elle demande de fournir locaux et personnels pour conserver des agences postales communales. Si les opérations les plus courantes y sont proposées, toutes ne le sont pas.

Dans des quartiers populaires sans banque ni distributeur de billets, où la mission d'accessibilité bancaire de la Poste est essentielle, l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous avec un conseiller bancaire met en difficulté de nombreux foyers. De même, dans des zones à la population vieillissante, l'impossibilité pour un mandataire d'y réaliser des opérations bancaires est loin d'être anodine. Enfin, l'absence de médiateurs complique l'accès au service postal pour des personnes maîtrisant peu la langue française ou les outils informatiques.

Les missions attribuées à la Poste sont pourtant claires : « le service universel postal, la contribution à l'aménagement du territoire, le transport et la distribution de la presse et l'accessibilité bancaire ». Nous estimons que l'exercice de ces missions ne peut se faire ni au détriment des usagers, ni à celui des communes.

Le Conseil municipal de la ville de Strasbourg :

- demande à la Poste d'assurer les missions de service public qui lui sont confiées par l'État et dont elle a la responsabilité pleine et entière,
- demande à la Poste de renoncer à tout projet de fermeture de bureau à Strasbourg et à tout transfert de ses missions à des tiers, publics ou privés,
- témoigne de son soutien à toutes les communes, aux collectifs d'habitantes et aux syndicats mobilisés contre la fermeture de leurs bureaux de poste et contre la casse du service public postal.

<b>Adopté à l'unanimité</b>
-----------------------------

**59 Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire  
- Contre la ségrégation sociale et scolaire, encadrons davantage le  
financement des écoles privées.**

En ce mois de janvier, la question du financement des établissements privés, et des dérives de nombre d'entre eux, s'est trouvée mise sur le devant de la scène suite à la polémique générée par les propos d'Amélie Oudéa-Castéra, alors tout juste nommée Ministre de l'Éducation Nationale.

Alors que l'enseignement privé sous contrat perçoit près de 13 milliards d'euros par an de financements publics, dont 4,5 milliards des collectivités locales - montant constituant près des trois quarts de ses ressources financières, la Cour des comptes, dans son rapport du 1<sup>er</sup> juin 2023, a pointé des manquements dans le contrôle de l'utilisation de ces très importants financements publics.

Les établissements privés bénéficient de libertés très larges, notamment pour l'inscription des élèves ou l'organisation du temps scolaire. Le dévoilement des dérives de l'établissement Stanislas à Paris, entre ségrégation sociale, maintien de classes non-mixtes et enseignements contraires au contenu des programmes nationaux qu'ils sont censés appliquer, a provoqué des interrogations quant à l'utilisation de fonds publics qui finalement financent une éducation rétrograde, anti-républicaine et anti-égalitaire.

La Cour des comptes alerte notamment sur leur mixité sociale en fort recul sur les vingt dernières années, et ce malgré des effectifs stables. C'est là la conséquence d'un système qui alimente l'élitisme et la reproduction sociale, en contradiction totale avec l'objectif d'émancipation et de réussite de chaque enfant que doit porter le service public de l'éducation.

Au budget primitif 2024, la ville de Strasbourg verse aux établissements privés 3.3 M€ de contributions obligatoires (soit 3 % du budget de fonctionnement de l'éducation et de la petite enfance) et elle a inscrit 82 500 € d'investissements par an jusqu'en 2027 pour des travaux dans les écoles privées (soit environ 0,2 % de l'enveloppe annuelle d'investissement sur l'éducation d'ici à la fin du mandat).

La municipalité a pris un premier engagement au Conseil municipal du 25 septembre 2023 par un nouveau cadre de subvention aux établissements d'éducation privés sous contrat, qui définit les conditions d'éligibilité de ces établissements à des subventions au-delà des dotations obligatoirement versées par la municipalité.

Pour renforcer cet engagement, le Conseil municipal de Strasbourg :

- rappelle son attachement au service public de l'Éducation Nationale,
- demande au législateur que les subventions aux établissements privés sous contrat soient conditionnées à des critères de mixité sociale et scolaire, ainsi que les dotations de l'État,
- demande à ce que l'État renforce les moyens de contrôle des établissements privés pour y atteindre un contrôle analogue à celui de l'enseignement public et éliminer tout risque de dérive,
- demande à l'État de faire de l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire la priorité du pays.

<p><b>Adopté. Pour : 29 voix – Contre : 2 voix – Abstention : 4 voix</b> <i>(détails en annexe)</i></p>
---

**60 Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - Strasbourg rend hommage à celles et ceux qui ont lutté pour le progrès social et l'égalité.**

Ce mercredi 21 janvier 2024, a eu lieu la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian.

Résistant·e·s communistes, immigré·e·s d'origine arménienne, Missak et Mélinée Manouchian ainsi que l'ensemble des Francs-Tireurs et Partisans - Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI) ont été des personnalités et des forces déterminantes de la résistance française.

Cette reconnaissance pleine et entière de leur combat par la nation a ouvert la voie à une multiplication d'hommages et elle s'est traduite notamment par des baptêmes de rues, d'espaces publics ou d'équipements à leurs noms.

Par la voix de sa Maire, Strasbourg s'est engagée à donner le nom de Missak et Mélinée Manouchian à un espace public, ainsi que l'avait demandé le Parti communiste français, parti dont les FTP-MOI dépendaient et qui portait de longue date, aux côtés de nombreuses associations, la demande d'entrée au Panthéon du couple Manouchian.

Mais cet hommage ne saurait être si les noms de ces combattant·e·s pour la liberté, l'égalité, la fraternité et le progrès social devaient côtoyer dans nos rues ceux de leurs bourreaux ou de ceux qui les ont inspirés.

Des noms comme celui de Paul Déroulède, homme de lettres, mais également antisémite notoire et père du fascisme en France, apparaissent encore aujourd'hui dans les rues de notre ville. S'il nous faut garder mémoire des pages les plus sombres de notre histoire, une telle personnalité, notamment, ne peut continuer à faire l'objet d'un hommage quelconque à Strasbourg, ville pleinement engagée pour les droits humains.

Ainsi, le Conseil municipal de la ville de Strasbourg :

- mandate la Commission de dénomination des rues et espaces publics pour élaborer une liste des personnalités ayant collaboré avec les Nazis durant la seconde Guerre mondiale ou ayant propagé des idéologies fascistes, racistes, sexistes, homophobes, en vue de proposer des alternatives pour le renommage de ces rues, espaces publics et équipements ;
- demande à ce que le travail de mémoire sur la dénomination des rues puisse être renforcé par la Ville et ses Archives, en coopération avec l'Université de Strasbourg.

<p><b>Rejeté. Pour : 5 voix – Contre : 27 voix – Abstention : 1 voix</b> <i>(détails en annexe)</i></p>
---

- 61 Motion présentée par Mme Rebecca BREITMAN et M. Pierre JAKUBOWICZ - Soutien au Planning Familial 67 et à l'inscription de l'IVG dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.**

*Les deux motions relatives aux droits des femmes (points 57 et 61) ont donné lieu à un texte unique (motion au point 57).*

### QUESTIONS ORALES

- 62 Question orale présentée par Mme Catherine TRAUTMANN - Arrêtons de transformer la Foire St Jean en train fantôme !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 63 Question orale présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT - Des agents crient leur souffrance ... entendez les !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat (cette question orale a été traitée en même temps que la motion au point 53)

- 64 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Robertsau et accueil des gens du voyage : qu'en est-il réellement ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 65 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Pour la place d'Ostwald et la Montagne verte, le temps de l'action est venu !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 66 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - A quand une politique des temps effective ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 67 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Travaux sur la voie publique : Des p'tits trous, des p'tits trous, toujours des p'tits trous...**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**68 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Pour la préservation du modèle associatif de la gestion des jardins ouvriers.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**69 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Extinction de l'éclairage public : les citoyens nous alertent, vous devez agir !**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

**70 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Pour une ville inclusive et accessible à nos concitoyens aveugles et malvoyants.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 22h08.

Jeanne BARSEGHIAN



**Annexe au compte-rendu sommaire :**

- le détail des votes électroniques.





## ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2024

Détails des votes électroniques

Secrétariat général  
Service des Assemblées

## Conseil municipal du 18 mars 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 1 à l'ordre du jour :** Budget primitif 2024 de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 47 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Suzanne BROLLY a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

**Contre : 17 voix**

**Abstention : 0 voix**

<b>Pour</b>
<b>47</b>
<b>Contre</b>
<b>17</b>
<b>Abstention</b>
<b>0</b>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

Modification des autorisations de programmes de la ville de Strasbourg suite au vote du budget primitif 2024.

<b>Pour</b>  <b>47</b>	<p>AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia</p>
<b>Contre</b> <b>16</b>	<p>BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe</p>
<b>Abstention</b> <b>1</b>	<p>OEHLER Serge</p>

Plan climat de la ville de Strasbourg - Bilan à mi-parcours : de l'ambition à la concrétisation, 3 ans d'actions au service du climat.

Pour

53

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

11

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 - Point n°5

Nouveau Contrat de ville "Quartiers 2030" : orientations stratégiques et validation de la convention cadre.

Pour

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne- Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

**Conseil municipal du 18 mars 2024**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 18 à l'ordre du jour** : Cité Ungemach : fin de la fondation et de sa gestion dédiée.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 50 voix + 1 - 2**

+ 1 voix : M. Christian BRASSAC a rencontré un problème avec l'application de vote. Il souhaitait voter POUR.

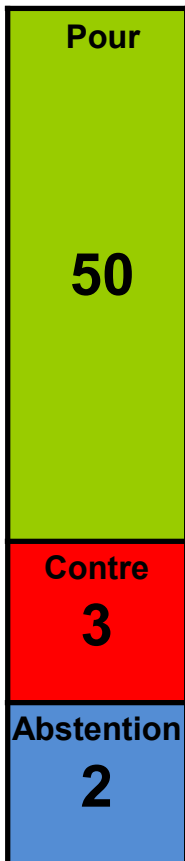
- 2 voix : Mme Céline GEISSMANN qui détenait la procuration de Mme Rébecca BREITMAN a voté POUR. Mme Céline GEISSMANN souhaitait voter CONTRE et Mme Rébecca BREITMAN ne pas participer au vote.

**Contre : 3 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Céline GEISSMANN a voté POUR. Elle souhaitait voter CONTRE.

**Abstention : 2 voix**

Cité Ungemach : fin de la fondation et de sa gestion dédiée.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

3

BARRIERE Caroline, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle

Abstention

2

JAKUBOWICZ Pierre, MAYIMA Jamila



**Point 28.a à l'ordre du jour :** Évolution du cadre réglementaire de l'évènement Strasbourg Capitale de Noël - Amendement déposé par le groupe "Union de la droite et du Centre"

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 18 voix - 4**

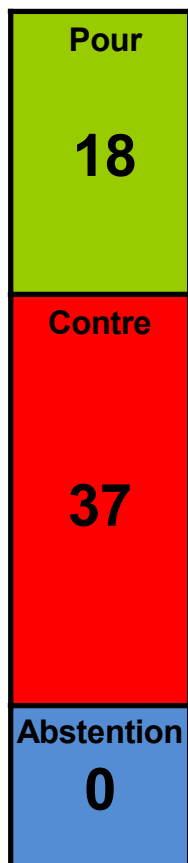
- 4 voix : MM. Owusu TUFUOR et Benjamin SOULET, et Mme Floriane VARIERAS, qui détenait la procuration de M. Alexandre FELTZ, ont voté POUR. Ils souhaitaient voter CONTRE.

**Contre : 37 voix + 4**

+ 4 voix : MM. Owusu TUFUOR et Benjamin SOULET, et Mme Floriane VARIERAS, qui détenait la procuration de M. Alexandre FELTZ, ont voté POUR. Ils souhaitaient voter CONTRE.

**Abstention : 0 voix**

28.a Évolution du cadre réglementaire de l'évènement Strasbourg Capitale de Noël - Amendement déposé par le groupe "Union de la droite et du Centre"



BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

28.b Évolution du cadre réglementaire de l'évènement Strasbourg Capitale de Noël.

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliia, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

14

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 - Point n°29

Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Pour

57

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 - Point n°31

Versement de la subvention générale de fonctionnement 2024 aux associations sportives strasbourgeoises (saison sportive 2023/2024).

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 - Point n°33

Attribution de subventions à des structures culturelles, sociales et socio-culturelles dans le cadre de l'appel à projet Strasbourg Capitale mondiale du livre.

Pour

50

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0



## Conseil municipal du 18 mars 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 48 à l'ordre du jour :** Contributions obligatoires aux écoles privées de Strasbourg sous contrat d'association et subventions de fonctionnement aux écoles privées sous contrat simple - changement de période de référence pour le calcul des contributions obligatoires.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 40 voix + 2**

+ 2 voix : Mme Soraya OULDJI et M. Joris CASTIGLIONE ont rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

**Contre : 6 voix**

**Abstention : 0 voix**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 - Point n°48

Contributions obligatoires aux écoles privées de Strasbourg sous contrat d'association et subventions de fonctionnement aux écoles privées sous contrat simple - changement de période de référence pour le calcul des contributions obligatoires.





**Conseil municipal du 18 mars 2024**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 50 à l'ordre du jour** : Association Adèle de Glaubitz / Maisons de la Croix - garantie d'emprunt pour un prêt.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 43 voix + 1**

+ 1 voix : M. Jean WERLEN a rencontré un problème avec l'application de vote. Il souhaitait voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 10 voix**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 - Point n°50

Association Adèle de Glaubitz / Maisons de la Croix - garantie d'emprunt pour un prêt.

Pour

43

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

10

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

**Conseil municipal du 18 mars 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 51 à l'ordre du jour** : Attribution de subventions au titre des solidarités.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 56 voix + 3**

+ 3 voix : Mme Yasmina CHADLI et MM. Jean WERLEN et Aurélien BONNAREL ont rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 - Point n°51

Attribution de subventions au titre des solidarités.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

## Conseil municipal du 18 mars 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 53 à l'ordre du jour** : Résolution présentée par le groupe Un nouveau souffle pour Strasbourg - Pour la mise en place d'une enquête externe et indépendante sur les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 17 voix - 1**

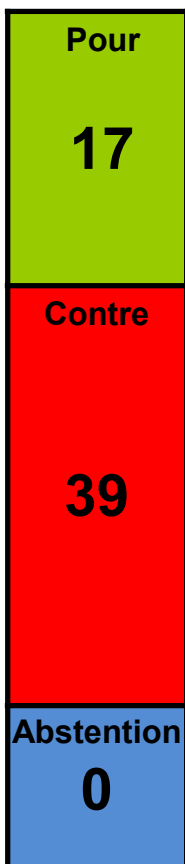
- 1 voix : Mme Hülliya TURAN a voté POUR alors qu'elle souhaitait voter CONTRE.

**Contre : 39 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Hülliya TURAN a voté POUR alors qu'elle souhaitait voter CONTRE.

**Abstention : 0 voix**

Résolution présentée par le groupe Un nouveau souffle pour Strasbourg - Pour la mise en place d'une enquête externe et indépendante sur les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail.



**BARRIERE** Caroline, **BREITMAN** Rebecca, **GEISSMANN** Céline, **JAKUBOWICZ** Pierre, **KOHLER** Christel, **MANGIN** Pascal, **MASTELLI** Dominique, **MATT** Nicolas, **MAURER** Jean-Philippe, **MAYIMA** Jamila, **MEYER** Isabelle, **RICHARDOT** Anne-Pernelle, **ROSNER-BLOCH** Gabrielle, **SCHALCK** Elsa, **TRAUTMANN** Catherine, **TURAN** Hulliya, **VETTER** Jean-Philippe

**AGHA BABAEI** Syamak, **ARBEIT** Adrien, **BARSEGHIAN** Jeanne, **BEN ANNOU** Khadija, **BERTHOLLE** Véronique, **BONNAREL** Aurélien, **BRASSAC** Christian, **CASTIGLIONE** Joris, **CHADLI** Yasmina, **DREYSSE** Marie-Dominique, **DUBOIS** Antoine, **DUPRESSOIR** Sophie, **FELTZ** Alexandre, **GONDREXON** Etienne, **HERRY** Jonathan, **HOFFSESS** Marc, **JEAN** Anne-Marie, **JUND** Alain, **KOSMAN** Aurélie, **LAFAY** Marina, **LIBSIG** Guillaume, **LOUBARDI** Hamid, **MIGNOT** Germain, **MISTLER** Anne, **NEUMANN** Antoine, **OZENNE** Pierre, **PAOLONE** Carmen, **PARISOT** Sophie, **POLESI** Hervé, **RAMDANE** Abdelkarim, **SCHAETZEL** Françoise, **SOULET** Benjamin, **STEFFEN** Joël, **TISSERAND** Lucette, **TUFUOR** Owusu, **VARIERAS** Floriane, **WERLEN** Jean, **ZIELINSKI** Carole, **ZOURGUI** Nadia

Résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Pour la mise en place d'un tarif de stationnement pour les aidants familiaux.



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 - Point n°55

Motion présentée par le groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyenne - Interdiction de l'utilisation d'animaux vertébrés vivants comme appâts dans le cadre de la pêche de loisir (pêche au vif).

<b>Pour</b>  <b>39</b>	ARBEIT Adrien, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
<b>Contre</b> <b>4</b>	BARRIERE Caroline, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine
<b>Abstention</b> <b>9</b>	BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe



**Conseil municipal du 18 mars 2024**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 56 à l'ordre du jour** : Motion présentée par le groupe Strasbourg Ecologiste Et Citoyenne - Soutien en aide au monde éducatif pour un meilleur accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap à l'école.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour : 48 voix + 3**

+ 1 voix : M. Antoine NEUMANN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

+ 2 voix : M. Jean-Philippe VETTER qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER a voté ABSTENTION. Ils souhaitaient voter POUR.

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 2 voix - 2**

- 2 voix : M. Jean-Philippe VETTER qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER a voté ABSTENTION. Ils souhaitaient voter POUR.

Motion présentée par le groupe Strasbourg Ecologiste Et Citoyenne - Soutien en aide au monde éducatif pour un meilleur accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap à l'école.

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

2

MEYER Isabelle, VETTER Jean-Philippe

Motion de soutien au planning familial et à la garantie des droits des femmes

Pour

59

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire - Stop à la casse du service public postal !

Pour

54

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

## Conseil municipal du 18 mars 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 59 à l'ordre du jour :** Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - Contre la ségrégation sociale et scolaire, encadrons davantage le financement des écoles privées.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

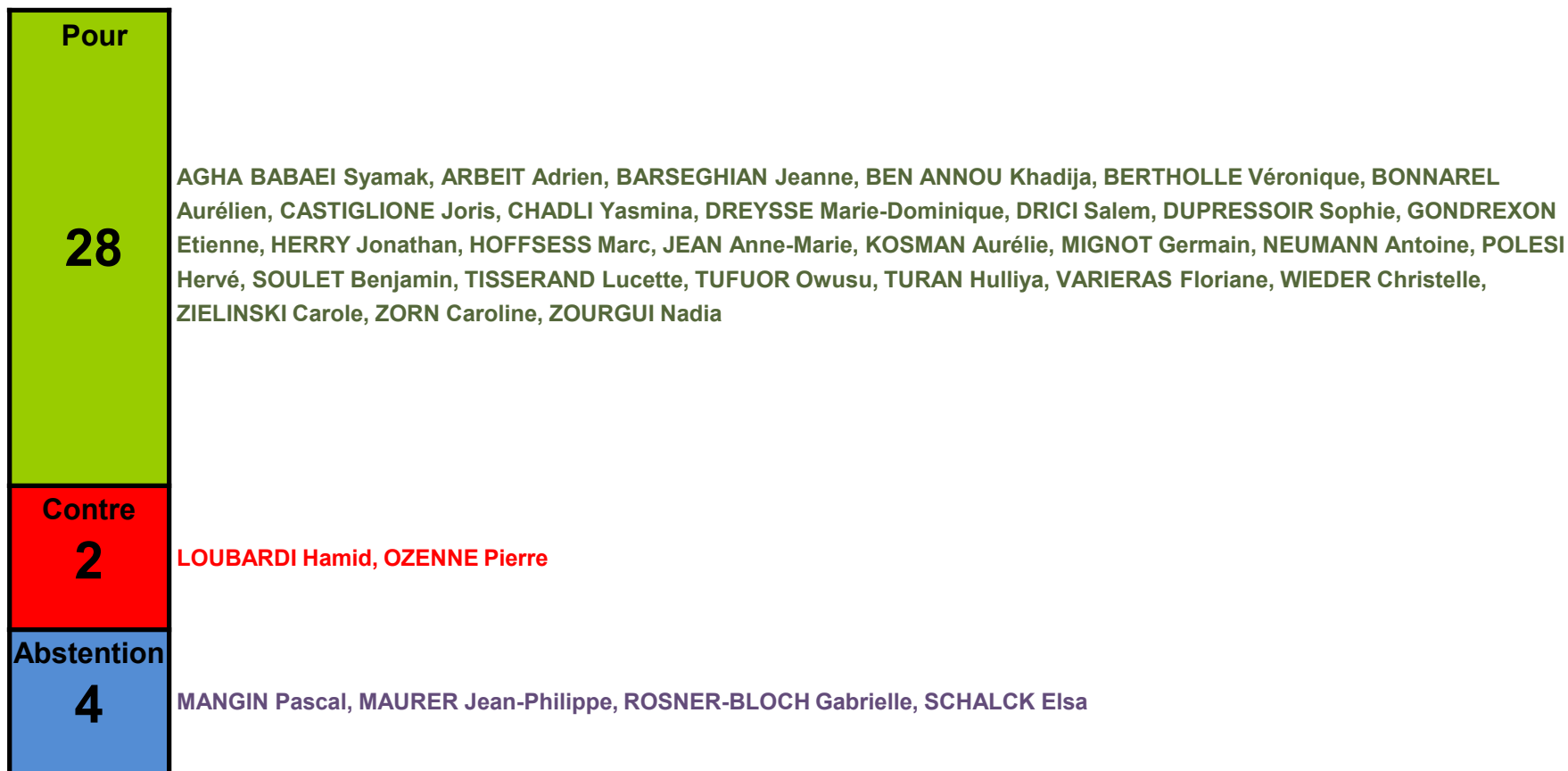
**Pour : 28 voix + 1**

+ 1 voix : Mme Françoise HAMARD a rencontré un problème avec l'application de vote, Elle souhaitait voter POUR.

**Contre : 2 voix**

**Abstention : 4 voix**

Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire - Contre la ségrégation sociale et scolaire, encadrons davantage le financement des écoles privées.



Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire - Strasbourg rend hommage à celles et ceux qui ont lutté pour le progrès social et l'égalité.

